

Etaient présents (26 personnes) : AMPOULANGE Françoise (Déléguee Toulouse Métropole) ; BEAUJARD Mathieu (CLE Garonne – SMEAG) ; BOSCUS Claire (CLE Garonne – SMEAG) ; BOUSQUET Bernard (ADEBAG) ; BOST Stéphane (DDT47) ; CADORET Vincent (CLE Garonne - SMEAG) ; CARDON Jean-Michel (SMEAG) ; COLLIE Jérôme (CD82) ; COLOMBIE Véronique (Conseillère Départementale du Tarn-et-Garonne) ; COMBRES Maryse (Conseillère régionale Nouvelle Aquitaine, représentante du SMEAG dans la CLE) ; DOUCET Frédéric (DDT 47) ; FABRE Jean-Michel (Vice-président du CD31, Président du SMEAG) ; GILLÉ Hervé (Vice-président de la CLE du SAGE Garonne - Conseiller Départemental de la Gironde) ; GIRARDI Raymond (Vice-président du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne) ; GOSELIN Delphine (DDT 47) ; GUYOT Loïc (CLE Garonne – SMEAG) ; JENN Jean-Pierre (France Nature Environnement – ANPER) ; LACOSTE Barbara (EAU 47) ; LE LANNIC Geneviève (Présidente EAU 47) ; MAUREL François (EDF) ; MOLINIE Jean-Louis (Président de l'UFBag – FDAAPPMA 47) ; MOULIS Marie-Christine (AEAG – UT Toulouse) ; ROCHE Daniel (SAGE – SMEAG) ; SEIGNEUR Eléonore (DREAL Occitanie) ; SOLACROUP Franck (Délégué régional AEAG – UT Toulouse) ; SUAUD Thierry (Président de la CLE du SAGE Garonne, Conseiller régional Occitanie) ; TRÉBUCHON Maxime (CLE Garonne – SMEAG)

Connectés (4 personnes) : COMET Jérémy (Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne) ; JAQUEMET Laurence (Conseil Départemental de la Haute-Garonne) ; VÉZIER Annick (Conseil Départemental de la Haute-Garonne)

Etaient excusés : Association Agréée Départementale Pêche Professionnelle Eau Douce Gironde, Mairie de Fourques-sur-Garonne.

## M. SUAUD

Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien prendre place. Nous allons sans plus tarder commencer notre réunion de bureau dans une configuration un peu particulière liée au lieu et liée à la crise sanitaire. Nous sommes autorisés à ôter le masque pour la prise de parole puis nous le remettrons après et surtout lorsque nous déambulons. Nous connaissons tous maintenant les exigences et les nécessités. Merci de participer ce matin à ce bureau de CLE. C'est vrai que la séquence que nous traversons fait que nous avons peut-être perdu un peu le fil des dossiers et des discussions.

J'ai eu avec les uns et les autres deux niveaux d'échange à l'arrivée. Le premier est que le rythme s'accélère pour beaucoup d'entre nous. Les réunions s'enchaînent aujourd'hui pour les membres du SMEAG puis du comité des usagers. Enfin vu les difficultés du temps et le fait que certains documents ont un peu traîné en longueur ou ont été examinés pour certains en novembre 2019, il y aura ce matin un certain nombre d'ajustements dans la façon de rédiger nos documents.

Aujourd'hui, le fait majeur pour nous est que le SAGE est approuvé. Cela nous permet cette transition vers la mise en œuvre qui débute. Comme rien n'est simple dans ce domaine, comme dans tant d'autres, nous aurons avant toute chose au mois de novembre, si tout va bien, à renouveler la CLE suite aux élections municipales. Cela nous rend à la fois tributaires des conditions sanitaires

comme pour tout ainsi que de l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la composition de ladite CLE. Nous avons un rythme à tenir malgré tout si nous voulons intégrer nos nouveaux collègues. Vous savez que ce n'est jamais simple puisque les associations de maires et un certain nombre de structures, d'organismes doivent nous transmettre les noms de leurs représentants. D'ailleurs, c'est ce qui fait que la durée d'élaboration du SAGE a aussi été longue outre les attentes liées au PGE et à des enjeux majeurs connexes qui sont liés intimement au SAGE et à nos travaux. Il y a eu toutes ces séquences, ces périodes de réserve, ces périodes de réinstallation qui nous ont souvent ralentis, pas techniquement, mais politiquement dans les espaces de décision. Je disais que la bonne nouvelle est l'approbation du SAGE.

Aujourd'hui, je vais vous proposer :

- De laisser rapidement la parole à Monsieur Vincent CADORET pour faire le point sur cette approbation.
- Ensuite, nous ferons un point avec nos différents collaborateurs Mathieu, Maxime, Daniel sur les zones humides, les questions d'eau et d'aménagement et la charte Garonne et Confluences.
- Ensuite, il y aura un point sur les principes de mise en œuvre du SAGE pour cette première partie.
- Ensuite, un sujet nous a beaucoup fait échanger et discuter parce qu'il est clé, c'est celui du tableau de bord du SAGE. Là, nous en sommes à la version test. Nous échangerons certainement entre nous. Le déploiement est souhaité pour la fin de l'année puisque c'est cohérent avec la transition vers la mise en œuvre du SAGE.
- Il y a un protocole d'accord avec le SMEAG. Vous vous souvenez qu'historiquement nous avons un protocole d'accord en 2012, me semble-t-il, avec la structure porteuse pour l'élaboration. Maintenant, il s'agit du protocole d'accord pour la mise en œuvre du SAGE. Dans ce protocole, il y aura certainement quelques ajustements. La logique est bien de préciser les enjeux, les responsabilités et les moyens de façon à ce que la structure porteuse et la CLE puissent aller au-devant des partenaires, des financeurs pour poser les enjeux. Ce protocole engage le SMEAG et la CLE à aller voir les partenaires financiers. Malheureusement, ce n'est pas un protocole qui peut s'autoriser à fixer dans le marbre des montants et des engagements. Nous ferons le point.
- Cet après-midi le SMEAG aura lors de son bureau un examen de ce protocole. C'est important que nous nous disions tout là pour pouvoir tout nous dire cet après-midi. Nous nous sommes dit beaucoup avant donc je crois que les choses peuvent aussi aller vite.
- Puis, il y aura un point sur un sujet ô combien important même si la pluie nous conduit à relativiser la problématique qui était prégnante il y a trois semaines de cela. C'est le point sur le projet de territoire pour la gestion de l'eau Garon'Amont. Puisque nous avons à rendre un avis, nous avons la chance de compter parmi nous Jean-Michel FABRE qui est à la fois vice-président du département 31 et le président du SMEAG. Au titre du département 31, il nous présentera le projet ce qui nous permet d'avoir un échange en conséquence si vous le souhaitez et de rendre un avis qui, je l'espère, sera pertinent.
- Ensuite il y aura les questions diverses si vous en avez.

## APPROBATION ET TRANSITION VERS LA MISE EN OEUVRE

### **M. CADORET**

Merci, Monsieur le Président. Comme vous le disiez, le SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral dans le courant de l'été par les sept préfets concernés par le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne. La signature de cet arrêté préfectoral marque la fin de l'élaboration du SAGE et l'engagement de la mise en œuvre. Puisque le SAGE a une force réglementaire de compatibilité pour ce qui est du plan d'aménagement et de gestion durable d'une part et de conformité pour le règlement d'autre part, le SAGE est opposable depuis le 19 août, date de publication sur le site de la préfecture de la Haute-Garonne.

Maintenant que le SAGE est approuvé et que sa portée réglementaire est en vigueur, c'est le Bureau de la Commission Locale de l'Eau qui émet les avis pour le compte de la Commission Locale de l'Eau en application des règles de fonctionnements qui ont été validés par la CLE au mois de février dernier. Pour cela, il est prévu que le Bureau puisse se réunir trimestriellement pour pouvoir rendre les avis au fur et à mesure qu'ils arriveront, puisque les délais dans lesquels les avis de la CLE sont à rendre sont toujours situés entre trois et quatre mois. Si d'aventure une réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau ne pouvait pas se tenir dans l'intervalle qui nous est laissé pour rendre l'avis, nous aurions une consultation par mail des membres du Bureau pour recueillir les avis, puis il y aura une consolidation des différentes remarques et transmissions de l'avis dans ce format si nous ne pouvions pas faire autrement.

Je vais vous faire un point sur les différents schémas d'aménagement et de gestion des eaux qui concernent la Commission Territoriale Garonne du Comité de Bassin.

Les SAGE qui sont approuvés :

- La Garonne
- Hers-Mort-Girou
- Ciron
- Estuaire

Les SAGE en élaboration :

- Bassins Versants des Pyrénées ariégeoises : il y avait un Bureau de la Commission Locale de l'Eau de ce SAGE hier. Le traitement des interfaces entre le SAGE Ariège et le SAGE Vallée de la Garonne a bien été prévu et la Commission Locale de l'Eau sera associée aux différentes Commissions territoriales du SAGE BVPA.
- Neste et Rivières de Gascogne : son périmètre a été approuvé récemment donc l'élaboration démarre.
- Dropt : le SAGE Dropt est sur sa dernière ligne droite puisque le projet de SAGE est en consultation.

Cela nous permettra de mobiliser les différentes Commissions Locales de l'Eau au sein de l'Inter-SAGE puisque le maintien du dispositif Inter-SAGE a été prévu dans l'arrêté préfectoral d'approbation. Nous continuerons les travaux commencés dans ce cadre.

Pour cette année 2020, le bilan des travaux conduit à une adoption du SAGE par la Commission Locale de l'Eau au mois de février puis une transmission au Préfet qui a pris un mois puisqu'il y a différents documents à mettre en forme (rapports environnementaux, etc.) afin de transmettre tout cela en bonne et due forme au service de la préfecture. Cela a été instruit par la DDT 31 qui est coordinatrice pour le SAGE Garonne. Cela a abouti à l'arrêté au mois de juillet.

Malgré le contexte sanitaire, nous avons continué de travailler avec les collègues de l'équipe qui ont été mobilisés en télétravail et avec l'aide des outils numériques. Nous avons aussi fait :

- Une réunion du groupe de suivi et d'évaluation du SAGE. C'est le Comité Technique de la CLE. Nous nous sommes vus en réunion en visioconférence au mois de juin.
- Nous avons eu la possibilité de tenir une Commission géographique en format présentiel ici même. Tout à l'heure, Mathieu dira un mot au sujet de cette Commission.
- Puis nous avons profité de ce temps pour continuer techniquement à avancer. Vous découvrez aujourd'hui que suite aux consultations, il y a une nouvelle charte graphique et un nouveau logo pour marquer le fait que la Commission Locale de l'Eau passe dans la phase de mise en œuvre du SAGE. Vous aurez notamment pu prendre connaissance de l'essentiel à savoir qui a été joint au dossier de séance. Il permet de faire le point sur la démarche et les grands axes.

Nous avons donc poursuivi la préfiguration de la mise en œuvre. D'une part, il y a eu l'animation des volets thématiques. Les collègues en diront un mot plus précisément en suivant :

- Zones humides
- Chartes Garonne et Confluences
- Volet eau-aménagement du SAGE
- Projet LIFE Eau & Climat qui vient de démarrer.

En même temps que l'animation de ces volets thématiques, il y aura les travaux des Commissions géographiques avec l'appui pour chacune de ces Commissions d'un Comité Technique Local. Ce sont des instances de travail qui se mettent en place progressivement.

Il y a eu une prise de contact technique avec les acteurs du Val d'Aran qui sont situés en Espagne à l'amont du périmètre du SAGE ainsi qu'avec ceux de la Confédération hydrographique de l'Èbre. Ces premiers contacts ont été pris à l'occasion des travaux au cours de la Confédération hydrographique de l'Èbre pour la révision de l'équivalent du SDAGE de ce bassin versant. Les travaux démarrent.

Pour mémoire, 5,8 ETP ont été affectés par le SMEAG pour la Commission Locale de l'Eau pour l'année 2020, que cela soit pour la mise en œuvre des dispositions en préfiguration ou l'animation des différentes Commissions (CLE, bureau, commissions géographiques, ...).

Sur l'animation des volets thématiques, je vais passer la parole aux collègues au fur et à mesure pour qu'ils vous présentent les différents sujets. Nous commencerons par le volet des zones humides pour lequel une animation est en place depuis maintenant six ans et que Mathieu anime.

#### **M. SUAUD**

Je ne sais pas si cela sollicite des interventions particulières.

#### **M. BEAUJARD**

Monsieur le Président merci. Pour le volet des zones humides, les actualités sont que nous poursuivons l'étude qui est en cours sur la Commission géographique n° 4 Garonne Agenaise qui a débuté en 2019. L'idée est de définir des priorités d'animation et de gestion des zones humides à l'échelle des Commissions géographiques. En 2019, nous avons pris le parti de commencer par la Garonne Agenaise. L'idée est de déployer cette méthode. L'étude de la Commission géographique n° 4 sera terminée en fin d'année. Nous commençons à avoir les premiers résultats de cette priorisation. L'idée est de faire une méthode partagée avec les acteurs locaux pour essayer d'avoir une stratégie des zones humides à l'échelle du SAGE par Commission géographique en prenant en compte les spécificités des territoires. Avant la fin de l'année, l'objectif est de commencer à le déployer sur la Commission n° 5 Garonne Marmandaise et poursuivre l'année prochaine sur la Commission n° 6 et potentiellement une quatrième Commission géographique si nous avons le temps.

L'autre actualité est la Journée Zones Humides Techniques du 10 septembre. Malheureusement, cette journée a été annulée pour cause sanitaire. L'idée était de faire une réunion à l'intention des acteurs

GEMAPI, de l'urbanisme et de tous les acteurs techniques du périmètre du SAGE pour informer sur l'approbation du SAGE et les conséquences sur le volet des zones humides avec la règle des zones humides qui s'applique et surtout de faire des retours d'expérience d'actions concrètes qui ont été menées en lien avec le guide des zones humides disponible à l'entrée. Ce guide a été publié en 2019. L'idée est de reporter cette journée. Le premier objectif est de la faire au printemps 2021 si les conditions sanitaires le permettent. Il y avait de nombreux participants. Des interventions étaient prévues le matin avec quatre ou cinq intervenants. L'après-midi, il y avait une table ronde et après une visite sur terrain sur un site géré par le Conseil Départemental 82. L'idée est de capitaliser tout le travail qui avait été mené. Pour la table ronde, il y avait notamment l'intervention du Conseil Départemental 31 sur les actions en lien avec les zones humides et le PTGA notamment. Il y avait bien sûr le Conseil Départemental du 82. Il y avait le Forum des marais atlantiques qui devait intervenir et la DREAL. Il y avait pas mal d'intervenants. L'idée est de capitaliser tout ce travail qui avait été mené en amont et le valoriser sur 2021.

Au niveau de la communication sensibilisation, nous avons organisé une Journée Mondiale Zones Humides au titre de l'Inter-SAGE sur la réserve Garonne Ariège parce que nous étions vraiment à la limite du périmètre du SAGE donc nous y avons été au titre de l'Inter-SAGE.

Nous avons réalisé de nouvelles fiches Guide Zones Humides. L'idée est d'actualiser et d'ajouter des fiches chaque année. La 13<sup>e</sup> et la 14<sup>e</sup> concernent deux sites du Tarn-et-Garonne.

Nous avons aussi conçu quatre kakémonos qui ont été disposés à l'entrée. L'objectif de ces éléments de communication était qu'ils soient prêts pour la journée technique du 10 septembre. Ils sont faits donc c'est bien. Maintenant, nous essaierons de les valoriser.

Après, nous poursuivons nos actions transversales sur le suivi et l'accompagnement technique des projets en lien avec les zones humides notamment dans le cadre des PPG.

Il y a plusieurs exemples. Je suis le département 47 avec un projet vitrine sur un exploitant agricole qui souhaite faire un plan de restauration d'une zone humide sur plus de 30 ha. C'est un exemple parmi d'autres. L'idée est de poursuivre l'amélioration de la connaissance sur les zones humides en échangeant régulièrement avec le Forum des marais atlantiques pour consolider encore plus notre connaissance des zones humides sur le périmètre du SAGE.

Après, il y a toutes les autres contributions aux autres volets du SAGE et autres politiques portées notamment par le SMEAG. Il y a par exemple l'intégration des enjeux des zones humides dans les documents d'urbanisme ou les contributions liées à la charte Garonne.

Nous avons aussi travaillé sur le guide du règlement. Ce guide est en cours de concertation. Il explique les deux règles. La règle n° 1 concerne les zones humides et la règle n° 2 est sur le ruissellement. L'idée est d'établir en partenariat, en concertation avec les services de l'État, une doctrine pour l'instruction des dossiers au niveau de ces deux règles.

J'ai fait très court au sujet de la partie des zones humides. Est-ce qu'il y a des questions ?

#### **M. SUAUD**

Souhaitez-vous intervenir ? J'ai juste une réflexion. Ce n'est pas seulement pour aujourd'hui que nous avons fait ces kakémonos. Ils sont très intéressants. Il faudra que nous nous pensions sur notre stratégie de communication, une fois que nous aurons pu communiquer au sujet de l'approbation du SAGE, de façon à répondre à cette question que nous nous posons à chaque fois : comment pouvons-nous plus associer les acteurs et le grand public à cette démarche Garonne et aux enjeux du SAGE ? Il faudrait voir comment nous nous positionnons. Je trouve que de capitaliser du matériel peut nous permettre demain d'être présent, de prêter, de faire savoir, c'est intéressant. Dans les autres domaines, je suggère que nous réfléchissions et que nous puissions avoir un groupe de travail, pas que technique, mais aussi politique sur les enjeux de communication. Merci à vous et merci pour ces deux fiches complémentaires qui nous enrichissent. Maxime.

#### **M. TRÉBUCHON**

Bonjour à tous. Je vais faire un point sur l'avancée de la charte Garonne et Confluences. C'est une démarche qui a commencé depuis 2019 par la réalisation d'un premier processus de concertation qui

a pu aboutir sur une première version qui a été soumise au groupe de suivi du SAGE et à l'équipe technique du SMEAG pour permettre une consolidation de la charte. Enfin, elle est maintenant devenue un réel ouvrage. Nous pouvons visionner cet ouvrage grâce au bureau d'études qui nous suit pour la conception graphique. Maintenant, le but sera de continuer cette conception avec les acteurs locaux. Cela a été fait sur l'ensemble de la Garonne. Là, ce sera via le vecteur des Commissions géographiques. Nous commencerons le 9 octobre avec l'atelier de concertation qui se passera dans la Commission n° 3 de la Garonne débordante où nous avons réuni un COTECH assez élargi pour prendre en compte les acteurs du terrain qui ont été ciblés afin de leur amener une réelle plus-value et être sûr que nous sommes dans le bon coche et pouvoir leur apporter le plus d'éléments là où ils ont du flou sur la Garonne et pouvoir créer une réelle dynamique. Il s'agit également d'uniformiser les pratiques sans oublier les spécificités de chaque territoire. Cela se traduira par les Commissions géographiques. Comme je l'ai dit, c'est une déclinaison locale par atelier.

Les enjeux pour l'année à venir et les années futures sont de promouvoir la charte pour qu'il y ait une réelle mise en œuvre et qu'il y ait des signataires et une réelle prise en compte sur les projets de terrain. L'objectif est qu'elle soit en lien avec toutes les autres démarches comme les actions qu'il peut y avoir sur NATURA 2000, le PAPI, le volet paysage, les DOCOB et même les PPG afin que cela soit pris en compte dedans et qu'elle soit connue et approuvée. C'est aussi le fait de réaliser des actions communes afin de promulguer cette charte par des actions vitrine sur les territoires.

Il s'agit également d'animer, car le document ne fera pas foi tout seul. Il faut être derrière pour l'animer, le vendre, l'expliquer et être là pour le traduire dans les documents. C'est aussi étendre la démarche sur l'ensemble du SAGE. C'est communiquer et faire connaître cette doctrine du DPF qui souvent est vu comme un frein. Du coup, il faudrait montrer que ce n'est pas qu'un frein et qu'il y a une réelle plus-value à pouvoir intervenir sur la Garonne. C'est aussi mobilisé le réseau d'acteurs qui peut intervenir sur la Garonne afin de les inciter à agir, à réfléchir sur des projets et avoir la Garonne autrement. J'ai fait très synthétique.

#### **M. SUAUD**

Merci. Avez-vous des interventions ? Je souhaite signaler que toutes ces perspectives d'enjeux de l'année 2021 exigeront que nous sachions mettre en face les moyens. Il y a des enjeux de ressources humaines. Il me semble important de le signaler à ce moment de notre échange.

#### **M. TRÉBUCHON**

J'ai oublié de dire qu'il faut voir la charte comme un vecteur de mise en œuvre des dispositions du SAGE. Elle prend vraiment en compte 14 dispositions du SAGE et elle les développe. Elle fait aussi référence à 50 autres dispositions du SAGE. Du coup, c'est vraiment un vecteur qui permettra d'enclencher les dispositions du SAGE comme sur la continuité latérale ou sur les enjeux qui ont émergés lors de la concertation sur des problématiques locales qui sont ressorties et qui sont importantes pour les acteurs locaux.

#### **M. SUAUD**

Merci. Avec la même concision, Daniel pour le volet aménagement.

#### **M. ROCHE**

Bonjour à tous. En quelques mots concernant le volet aménagement, je vais commencer par présenter cette carte qui fait l'état des lieux des documents d'urbanisme sur le territoire, sur le périmètre du SAGE. Nous voyons qu'il y a 14 SCoT, 18 PLUi à l'heure actuelle. Cela veut dire que nous avons une couverture du périmètre du SAGE assez intéressante au niveau de l'urbanisme. C'est presque la totalité du territoire qui est couvert des documents types SCoT et PLUi (98,2 %). La donnée intéressante a rappelé est l'état d'avancement de ce document. Selon l'état d'avancement de ce document, nous avons un travail plus ou moins important à mettre en œuvre. Si un PLUi est déjà approuvé, cela veut dire que notre action sera moindre. S'il n'est pas encore approuvé ou qu'il est en révision ou en phase d'élaboration, nous pourrions davantage intervenir et faire le nécessaire pour

qu'il y ait plus de prise en compte des dispositions du SAGE et des enjeux de l'eau dans le document en cours d'élaboration. Nous voyons qu'il y a pas mal de travail à venir puisqu'il y a au total 14 SCoT et 18 PLUi comme je l'ai rappelé. Nous savons qu'il y a également d'autres PLUi qui sortiront prochainement. Cela veut dire que la cartographie sera modifiée prochainement avec les nouveaux périmètres qui vont sortir. Ensuite pour le travail qui a été engagé comme vous le savez, c'est une animation qui a été lancée en septembre 2019 donc cela fait tout juste un an que nous avons démarré cette animation. La première action importante qui a été menée a été de lancer un plan de préfiguration de mise en œuvre, c'est-à-dire un plan de mesures sur trois ans. Pour ce faire, j'ai rencontré 18 structures différentes sur l'ensemble du territoire du SAGE. Cela a amené à créer un plan d'action bien précis. Comme vous le voyez, un travail a été engagé dès 2019 avec des portées à connaissance, des documents qui sont au service des collectivités compétentes en matière d'urbanisme. Nous avons également réalisé des notes d'enjeux notamment pour le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine. Nous l'avons réalisé en collaboration avec le SAGE Hers-Mort-Girou. Nous avons également animé ou coanimé des ateliers de révision ou réaliser des SCoT et PLUi. Prochainement, nous interviendrons pour le SCoT Pays Sud Toulousain.

Nous coanimerons un atelier pour les élus et pour les techniciens afin qu'ils soient davantage sensibilisés aux enjeux de l'eau et des milieux associés qui sont identifiés dans le document du SAGE. Le 15 octobre, nous dématérialiserons une rencontre puisque le contexte ne permet pas de le faire en présentiel. Nous aurons une première rencontre entre les acteurs de l'eau et ceux de l'urbanisme (SAGE, SCoT et PLUi). L'intérêt est de sensibiliser les acteurs ainsi que de créer un vocabulaire commun et d'avoir plus de liens entre ces sphères-là qui sont parfois un peu hermétiques sur certains sujets. L'intérêt est de favoriser les rencontres entre ces acteurs-là pour qu'il y ait plus de connaissances de part et d'autre et connaître les enjeux portés par ces deux sphères. La rencontre aura lieu le 15 octobre en format dématérialisé. C'est principalement à destination des acteurs de l'urbanisme de l'eau et de la Commission géographique n° 6 et environnement. Dans les mois et les années à venir, ce sont des rencontres qui devront être mises en place dans les autres Commissions géographiques. Voilà pour ce point très concis sur le volet aménagement. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me le dire.

#### **M. SUAUD**

Il n'y a pas de questions. Je comprends que nous répondions à un SCoT qui nous demande de participer pour sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux eau et aménagement. Je pense que c'est aussi une bonne tribune pour exprimer en quelques minutes la démarche du SAGE de manière générale. Je crois que lorsque nous répondons à ce genre de proposition ou de demande, il faut qu'un, deux ou trois membres du bureau, peu importe qui, puissent participer à ce moment pour présenter rapidement dans ces ateliers, dans ces groupes, les enjeux liés au SAGE si nous voulons continuer à promouvoir le SAGE et sa démarche a fortiori. Tout à l'heure, nous le verrons lorsque nous reviendrons sur la déclinaison territorialisée et l'approche territorialisée de la mise en œuvre.

#### **M. CADORET**

Le projet LIFE Eau & Climat est un projet qui est en préparation depuis plus d'un an. Il fait suite à un appel à candidatures de l'Office international de l'eau qui a été porté au niveau national. Ce projet est porté par l'OI Eau en partenariat avec des établissements scientifiques (INRA, Météo France). Ce projet va se décliner sur quatre ans. Il est mené en association avec des démonstrateurs locaux : nous avons 22 territoires de SAGE dont celui de la Vallée de la Garonne. Nous avons un appui des Agences de l'eau et du Ministère au niveau national. Le temps de fédérer tous ces partenaires et de monter un projet cohérent pour le soumettre à l'Europe, cela nous a pris environ un an. Le feu vert a été donné pendant l'été. Le démarrage effectif du projet était le 3 septembre dernier. Pour le SAGE Vallée de la Garonne, c'est l'opportunité d'engager la mise en œuvre dans un cadre partenarial et financier privilégié d'autant plus sur la thématique transversale du changement climatique qui peut être un peu complexe à appréhender. D'avoir l'appui de structures au niveau national permettra aussi de consolider les travaux que nous lancerons au niveau du SAGE. Pour cela, nous avons ciblé les

dispositions du SAGE qui étaient en lien avec le changement climatique. Il s'agit notamment de la disposition II.10 qui traite d'études socio-économiques pour évaluer l'impact de l'adaptation au changement climatique dans les territoires. Il y a la disposition IV.3 qui prévoit l'établissement d'un plan de communication face aux enjeux du changement climatique. Dans le projet qui a été proposé à l'Europe concernant le SAGE, nous vous avons un ETP affecté. Cet ETP est financé à hauteur de 55 % par l'Europe. Il y a également 200 000 € de prestations que cela soit des études ou de la communication avec une subvention attendue de la part de l'Europe de 250 000 €. Le premier acompte a déjà été transmis. Ce projet se déclinera sur quatre ans.

Des accords ont été pris aux niveaux nationaux pour que les agences de l'eau viennent aussi en appui de ce projet. Ce qui a été échangé avec l'agence de l'eau Adour Garonne, c'est que dans le cadre du SAGE, les demandes seront présentées au fur et à mesure de la mise en place partenariale du projet. De toute façon, le groupe de suivi et d'évaluation du SAGE sera amené à travailler sur ces différents éléments et notamment les cahiers des charges pour les études, etc.

#### **M. SUAUD**

Il n'y a pas de réaction. Je vous en prie.

#### **M. MAUREL**

On voit que c'est un projet qui se fait sur 4 ans. Dans les autres territoires, qu'est-ce que cela englobe ?

#### **M. CADORET**

Pour commencer, c'est une mise en commun des différentes connaissances qui sont disponibles à la fois dans les territoires et chez les partenaires scientifiques. Il y a une première étape de développement des outils d'aide à la décision pour les acteurs locaux. Il s'agit de savoir comment prendre en compte de manière très concrète le changement climatique pour éclairer les décisions locales.

Le deuxième volet concerne la mobilisation des acteurs avec les analyses des pratiques et des recommandations. Nous voyons que ce projet permettra de faire des allers-retours entre le niveau national et le niveau local.

Ensuite, nous avons un autre volet qui a trait aux connaissances pour faciliter l'accès aux données Hydro climatiques. C'est de la mise en commun de connaissances, l'accès à la connaissance et de la consolidation.

Après, le but est de renforcer les échanges entre les gestionnaires et les chercheurs sachant que l'objectif du projet est de faciliter les actions en prenant en compte le changement climatique et en étant sûr que nous avons bien mobilisé les connaissances disponibles.

L'enjeu est de dupliquer et de transférer des actions sur les autres territoires qui ne seraient pas démonstrateurs. L'Europe nous a aussi demandé d'avoir une valorisation et une communication sur les différents résultats à la fin du projet.

#### **M. SUAUD**

Franck SOLACROUP de l'Agence de l'eau.

#### **M. SOLACROUP**

Je souhaite compléter pour donner une petite vision globale sur ce projet qui est national. Il y a neuf territoires au niveau national dont quatre sont du Bassin Adour Garonne. Tout le monde sait que nous sommes particulièrement touchés par le changement climatique. Un plan d'adaptation au changement climatique a été validé par le Comité de bassin. Nous avons donc quatre structures :

- SAGE Charente
- SAGE Célé
- SAGE des Lacs Médocains qui est sur le littoral



- SAGE Born et Buch
- Et le SAGE Garonne.

Ils ont répondu à ce projet. Nous avons des situations contrastées en termes de localisation et d'impacts du changement climatique sur ces territoires et voire même des solutions qui pourraient être apportées pour répondre en termes d'adaptation sur le changement climatique. Ce sont des territoires là aussi plus ou moins grands. L'idée est d'avoir des choses opérationnelles pour répondre concrètement aux problématiques des territoires.

#### **M. SUAUD**

Pas d'autres interventions ? Sur les principes de mise en œuvre, nous reparlons de l'approche thématique et territoriale.

#### **M. CADORET**

La proposition au sujet des principes de mise en œuvre est d'avoir une double approche qui soit à la fois thématique et territoriale pour avoir une animation générale du SAGE, de la Commission Locale de l'Eau, du Bureau et de l'Inter-SAGE et des volets thématiques qui vous ont été présentés par les collègues.

Au sujet des volets territoriaux, il y a au sein des équipes des référents territoriaux par Commission géographique de la CLE. Ils sont aussi correspondants des directions départementales des territoires. Ils font le lien sur les dossiers réglementaires et les avis que la CLE sera amenée à rendre au titre de la compatibilité et de la conformité avec le règlement. Dans la mise en œuvre du SAGE ce qui est souhaité, c'est un rôle central des six Commissions géographiques de la CLE pour réussir cette traduction opérationnelle du SAGE adaptée aux différents enjeux des territoires qui sont contrastés sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Cela est souhaité dans le cadre global proposé par le SAGE. Pour l'élaboration, Monsieur le Président, la CLE avait souhaité que le SAGE donne un cadre à l'échelle du périmètre et qu'au moment de la mise en œuvre, nous ayons une association des territoires qui soit tout à fait opérationnelle. Ce sont les six Commissions géographiques de la CLE qui sont de superficie similaire. Nous partons de l'amont avec la Commission géographique Garonne pyrénéenne avec des territoires plutôt ruraux et avec une géographie montagnarde. Nous passons ensuite par la métropole de Toulouse, la Garonne débordante, la plaine Garonnaise autour d'Agen et de Marmande pour finir par la Commission géographique n° 6 qui est soumise à l'influence de la marée avec des spécificités qu'il faut prendre en compte, dont l'interface avec l'estuaire. Cela rejoint nos travaux sur l'Inter-SAGE.

À l'écran, j'ai rappelé les différentes présidences des Commissions géographiques (présidente ou présidents, qui sont membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau). Nous vous proposons d'avoir un référent territorial au sein de l'équipe d'animation du SAGE qui est au SMEAG selon la répartition qui est donnée à l'écran. Nous vous proposons aussi que les travaux des Commissions géographiques puissent débiter par des sujets sur lesquels nous avons des enjeux sur chacun des territoires. Par exemple dans le cas de la préfiguration, nous avons commencé à travailler sur la thématique des zones humides sur la Commission géographique Agenaise autour d'Agen, autour de la question de la préservation et de la restauration des zones humides sur ces territoires, car cette question est prégnante. Ensuite, Maxime l'a dit, sur la Commission Garonne débordante nous proposons de travailler sur la question de la charte Garonne et Confluences puisque nous sommes sur un secteur où la Garonne a plus d'espace pour vivre. C'est ce que nous appelons l'espace de liberté. Tout ceci est repris et proposé dans le projet de profession de foi joint au dossier de séance et sur lequel l'avis du Bureau était souhaité.

#### **Mme AMPOULANGE – Toulouse Métropole**

Des Présidents différents ont été élus. Comment cela s'est passé ? Et comment les nominations ont-elles été menées ? Pour combien de temps ?

**M. CADORET**

La nomination des présidents des Commissions géographiques a été soumise à la Commission Locale de l'Eau il y a quelque temps. La durée correspond à la durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau. Nous sommes partis jusque fin septembre 2022.

**M. MAUREL**

Le principe de mise en œuvre, quand nous voyons le PAOT, donc comprendre le rôle du SAGE et de la CLE au moment de la mise en œuvre des PAOT qui aujourd'hui semble être portée par l'État, les DDT. Qui fait quoi dans ces choses, d'ailleurs, que nous ne connaissons pas vraiment, parce que nous ne les avons pas ?

**M. CADORET**

J'ai de premiers éléments de réponse sous le contrôle de l'Agence de l'eau et des services de l'État qui sont dans la salle. Cette question des PAOT a été posée pour connaître le lien, l'articulation avec le SAGE Garonne. D'ailleurs, cette question se pose pour l'ensemble des SAGE. Aujourd'hui, ce qui est proposé c'est que nous puissions avoir un travail commun au sein des Commissions géographiques de la CLE pour traiter la question des PAOT. Cela veut dire que nous réaliserions un travail en commun avec les services de l'État sur ces questions au sein des Commissions géographiques. Pour aller au bout de la réponse, nous sommes encore en cours de calage au sujet des modalités opérationnelles.

**Mme SEIGNEUR (DREAL Occitanie)**

Nous sommes effectivement encore en phase de travaux. Ce qui est envisagé, c'est d'intégrer les actions phares du SAGE dans les PAOT. C'est plus ou moins ce que nous avons convenu et ce sera discuté par Commission géographique pour hiérarchiser tout cela, mais l'idée est que les PAOT soient une manière de plus de penser les actions localement.

**M. SUAUD**

La volonté est louable. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Mme MOULIS**

Marie-Christine MOULIS à l'Agence de l'eau. Pour chaque Commission géographique, il y a déjà tout un travail qui a été construit de diagnostic et d'enjeux. Aujourd'hui, un des outils de la déclinaison est la préparation de « cahiers de gestion ». Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette idée-là ?

**M. CADORET**

Bien sûr. L'idée est d'avoir une traduction opérationnelle territorialisée du SAGE. Pour cela, il faut conduire la concertation avec les acteurs locaux des Commissions géographiques pour aboutir, comme mentionné dans la disposition V.8, à un « cahier de gestion » qui soit partagé localement et qui soit le guide de la mise en œuvre du SAGE sur ce territoire. C'est le travail qui vient. Je dirai un mot tout à l'heure sur le premier cycle de trois ans de la mise en œuvre du SAGE. Il s'agit d'avoir ce travail avec les acteurs locaux au sein des différentes Commissions géographiques afin que nous puissions avoir ce guide de lecture locale du SAGE.

**M. SUAUD**

Ici, nous assurons la cohérence du tout. Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions. Non. Nous passons au tableau de bord.

## TABLEAU DE BORD : PRESENTATION DE LA VERSION TEST

### M. GUYOT

Bonjour à tous. Je me présente. Je suis Loïc GUYOT, Responsable de l'Observatoire Garonne au SMEAG. J'ai aussi des missions sur la gestion quantitative et surtout le soutien d'étiages l'été. Là, j'interviens dans le cadre de ma première mission qui est d'être Responsable de l'Observatoire Garonne et d'être responsable du développement du tableau de bord, de suivi et d'évaluation du SAGE Garonne.

Avant d'entrer concrètement dans la présentation du site Internet dédié, je tenais à revenir sur le calendrier de ce projet à l'appui de deux diapositives. Je voulais également revenir sur les grands objectifs. Comme vous pouvez le voir en 2019, le projet a fait l'objet de nombreux rendez-vous et d'une grande concertation des instances du SAGE. Cela a fait l'objet de sept réunions en 2019. Le but était de définir la philosophie et les indicateurs à intégrer dans ce tableau de bord ainsi que le processus futur d'évaluation du SAGE Garonne. Comme vous pouvez le voir en rouge, nous en sommes à une version test que nous vous soumettrons aujourd'hui. Cette version a déjà été présentée au groupe de suivi d'évaluation le 12 juin 2020. Suite à cette présentation, nous avons eu des remarques que nous avons essayé d'intégrer au maximum par rapport à la version que je vais vous présenter aujourd'hui. Comme vous pouvez le voir, il reste deux phases à passer :

- 1<sup>re</sup> phase : validation finale par la CLE du dispositif.
- 2<sup>e</sup> phase : finalisation, correction et intégration d'ici la fin de l'année de toutes les remarques que nous aurons sur l'outil.

Un bref rappel des objectifs qui avaient été validés au départ du projet. Le tableau de bord et de suivi d'évaluation du SAGE a pour objectifs :

- D'être un outil de pilotage pour la CLE Garonne
- De permettre un suivi précis de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE
- Essayer le plus possible d'évaluer l'efficacité de cette mise en œuvre
- Permettre le réajustement éventuel de certaines dispositions ou objectifs
- Et enfin, que ce dispositif soit le plus transparent possible et le plus facile d'accès.

C'est ce que permettra l'utilisation de l'outil observatoire vu que nous pourrons donner accès au grand public à toutes ces informations.

Si la technique fonctionne, nous passerons à la présentation du site test. Nous sommes sur la page d'entrée et de l'observatoire. Nous entrons par l'accès public. L'observatoire regroupe plusieurs outils qui donnent accès aux informations géographiques et à d'autres informations liées à la Garonne. Une partie est dédiée au tableau de bord. Vous voyez qu'il y en a déjà quatre. Il y a un tableau de bord dédié :

- Aux poissons migrateurs
- Aux plans de gestion d'étiages
- À la qualité des eaux
- SAGE Vallée de la Garonne.

Lorsque nous entrons sur cette page d'accueil dédié au SAGE Vallée de la Garonne, nous voyons qu'il y a un moteur de recherche. J'y reviendrai après. Cet outil sera très utile pour la navigation dans le tableau de bord. Ce tableau de bord est très conséquent en termes de pages et d'informations. Ensuite, nous retrouvons les quatre entrées qui avaient été validées en 2019 :

- 1<sup>re</sup> entrée : Indicateurs de contexte. Il liste tous les indicateurs montrant l'évolution du territoire du SAGE sur lequel la mise en œuvre du SAGE n'a pas un réel impact. Cependant, il est important de le prendre en compte au niveau de sa mise en œuvre.
- 2<sup>e</sup> entrée : Indicateurs intégrateurs. Là aussi, ce sont des indicateurs de suivi du territoire. Ils sont en fort lien avec les cinq grands objectifs du SAGE que cela soit la qualité, la quantité, l'eau, l'aménagement, l'urbanisme et tout ce qui est animation et communication.
- 3<sup>e</sup> entrée : Cette partie est dédiée aux deux règles du SAGE et à l'évaluation et au suivi de l'évaluation des deux règles du SAGE.

- 4<sup>e</sup> entrée : Cette partie est la plus volumineuse. Elle est dédiée à l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE.

Si je vais sur la première partie qui concerne les indicateurs de contexte, nous retrouvons un ensemble d'onglets. Nous retrouverons ses onglets sur l'ensemble du site. Ce sont des informations générales sur le SAGE, le fonctionnement du SAGE et le fonctionnement du tableau de bord. Nous avons un onglet dédié :

- À la description rapide du SAGE Garonne
- Aux objectifs du dispositif de suivi d'évaluation où nous retrouverons le calendrier d'évaluation qui avait été validé en 2019. Selon les indicateurs, vous voyez à quel niveau nous nous trouvons au niveau des objectifs, sous-objectifs ou dispositions. Il y a des temps d'évaluations qui sont différents sur les 10 ans de validité du SAGE.
- Au fonctionnement : c'est la démarche, la méthodologie mise en œuvre pour créer ce tableau de bord. Cette méthodologie sera reprise lors de la création de nouveaux indicateurs.
- À la description des instances de pilotage du SAGE et leur fonctionnement.

Je reviens sur les indicateurs de contexte. Comme je vous l'ai dit, c'est une version test. D'ici la fin de l'année, d'autres indicateurs vont être intégrés à ces parties. Dans cette partie, nous avons trois sous-parties :

- Hydrologie
- Socioéconomie
- Climatologie

L'intitulé des différents indicateurs y est repris. Il y a une colonne tendance pour voir d'un seul coup d'œil quelle est la tendance de cet indicateur-là. Sur le premier, vous voyez qu'il est marqué SO (sans objet) parce que c'est le profil hydrologique annuel donc nous ne pouvons pas réellement donner une tendance à cet indicateur-là. Vous voyez que nous arrivons à donner une tendance à l'évolution démographique.

Ensuite, nous avons une colonne dédiée à l'année d'observation. Elle correspond à la dernière année de mise à jour et d'évaluation de cet objectif-là.

Ensuite, vous avez un petit bouton cliquable intitulé « détail ». Ce bouton nous permet d'entrer en précision dans la fiche de cet indicateur-là. J'ai pris pour exemple le profil de l'hydrologie annuelle. Nous avons une synthèse de ce qui s'est passé durant l'année évaluée en l'occurrence 2019. C'est l'année dernière. Nous rappelons les principaux faits. Une partie rappelle les objectifs de cet indicateur, de ce descripteur. Une grande partie est consacrée aux résultats où nous avons intégré un module que nous appelons « historique » qui nous permet de revenir sur les années précédentes et de savoir ce qui s'est passé les années précédentes. Je sais par exemple que sur la gestion du soutien d'étiage, cet indicateur nous permet de caractériser l'année en début de campagne par rapport aux autres années que nous avons pu vivre. C'est grâce à ces graphiques-là que nous arrivons à déterminer la sévérité ou pas de l'étiage, etc. Si je reviens sur des années historiques, vous voyez que nous avons tous les graphiques années par année avec le commentaire de l'époque. S'il y a un fait marquant sur une année, nous avons le commentaire qui va avec. Cela nous permet de savoir pourquoi cette année a été marquante ainsi que ce qui s'est passé durant l'année.

Je vais revenir à la page d'accueil du tableau de bord pour aller à la deuxième partie des indicateurs intégrateurs. Comme je vous l'ai expliqué, nous avons essayé de lier fortement ces indicateurs aux cinq objectifs du SAGE. Nous retrouvons la partie qualité des eaux où nous avons un descriptif de toute l'analyse faite par l'Agence de l'eau en termes de qualité des cours d'eau auquel nous amenons une plus-value dans le sens où nous faisons une analyse et une répartition du nombre de stations en bon ou mauvais état pour voir l'évolution de la qualité générale au niveau de la Garonne. Là, c'est le même principe. Nous retrouvons l'intitulé des indicateurs. Ici, nous avons la répartition : bon état, mauvais état. Là, vous avez le pourcentage des stations en bon état, l'année d'observation et le fameux bouton « détail » si nous voulons entrer dans la fiche détaillée de l'indicateur.

Nous y retrouvons des graphiques interactifs. Là, c'est pareil vous avez le même module historique où nous pouvons revenir aux années passées. Il y a une carte de représentation des différentes stations

qualité avec leur état. Nous pouvons revenir comme cela et avoir l'évolution qualitative de la Garonne. Sur la partie quantité, nous avons intégré trois indicateurs pour l'instant :

- Indicateur lié au déficit. L'objectif n° 2 est centré sur cela. Cet indicateur a également été développé dans le tableau de bord PGE donc nous le reprenons ici.
- Nous sommes en train de travailler sur les volumes prélevés avec l'évolution des volumes prélevés consommés.
- Évolution de la date de franchissement des DOE pour estimer la précocité ou pas de l'étiage et la sévérité de l'étiage et potentiellement les difficultés quantitatives.

Sur la partie aménagement et urbanisme, nous devons encore y travailler avec mon collègue Daniel pour étoffer cette partie. Pour l'instant, nous avons un indicateur qui est le taux d'artificialisation. C'est l'évolution du taux d'artificialisation sur le territoire. Cette partie sera étoffée par rapport aux objectifs qui sont dans le SAGE.

La dernière partie est l'animation communication. Cette partie correspond plutôt aux objectifs 4 et 5 du SAGE Garonne. Nous y retrouverons des indicateurs liés à l'évolution des aides versées, des ETP, à une analyse complète de toute la communication et l'animation réalisée autour du SAGE. Il y a également une analyse de toute l'activité institutionnelle qui tourne autour des instances du SAGE.

Je vais de nouveau revenir à la page d'accueil pour aller à la partie dédiée aux règles du SAGE. Nous retrouvons les deux parties liées aux règles. La première règle est de préserver les zones humides et la biodiversité. La deuxième règle est de limiter les ruissellements par temps de pluie. Nous y retrouvons trois fiches d'indicateurs pour chaque règle avec sensiblement les mêmes indicateurs d'une règle à l'autre. Les deux premiers sont sensiblement les mêmes, car ce sont les mêmes processus de traitement des différentes règles. Après, nous avons des indicateurs qui varient par rapport aux zones humides et aux ruissellements qui se situent sur le troisième indicateur que vous pouvez voir ici.

Là, je vais entrer dans le détail sur la fiche parce qu'il y a quelques modifications par rapport aux autres fiches. Comme vous pouvez vous en douter, la mise en œuvre du SAGE n'a pas réellement commencé au niveau des règles donc automatiquement, nous n'avons pas de contenu en termes d'évaluation et de suivi. Cependant, cela sera le même processus, c'est-à-dire avec une synthèse des réalisations d'année en année. Là, une partie est dédiée aux objectifs de la règle. Vous pouvez trouver l'objectif de la règle sans revenir sur le document papier du SAGE. Vous pouvez directement trouver sur cette page ce qui est préconisé au niveau de la règle. Ensuite, vous avez la partie résultat indicateur où nous avons quatre indicateurs. C'est un exemple. Vous avez le nombre d'avis officiels de la CLE, le type d'avis rendu par la CLE (est-il positif ou négatif ?), le type de suivi (est-il le suivi dans les faits concrètement ?). Ensuite, vous avez la règle n° 1 sur les zones humides. Nous avons un indicateur un peu plus concret qui permet de connaître le nombre d'hectares de zones humides qui ont été préservés grâce aux avis de la CLE.

Nous suivons tous ces indicateurs-là ce qui fait un travail de suivi en interne assez important. Ce travail entre dans le suivi des règles. Il ne faut pas oublier ce travail de compilation de données au fur et à mesure que nous traitons des dossiers. Vous retrouvez le module historique. D'année en année, nous pourrions voir ce qui s'est passé au sujet des règles. Nous avons une partie plus-value de la règle que nous retrouvons dans le document du SAGE. Nous l'avons réintégré ici pour information et pour avoir tout sur la même fiche. Ensuite, nous avons une partie fournisseurs de données et des documents téléchargeables. Pourquoi ne pas mettre ici les avis officiellement rendus et mettre en téléchargement ces documents-là ?

Je vais finir par la dernière partie qui n'est pas des moindres. C'est l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre du SAGE où nous retrouvons une entrée par objectif. Nous retrouvons les cinq objectifs du SAGE plus une partie dédiée aux mesures prioritaires. Nous nous sommes dit qu'il serait intéressant de se focaliser sur ces mesures prioritaires puisqu'elles seront mises en œuvre en priorité. C'est le cas de le dire. Pour faciliter la navigation, nous avons créé cette partie. Je vais aller dans la partie objectif 1 pour vous montrer comment nous déclinons les choses. Nous sommes sur l'objectif 1 qui est : restaurer les milieux aquatiques et lutter contre la pression anthropique. Nous avons un petit texte de présentation de l'objectif. Nous avons accès aux deux sous objectifs qui dépendent de cet objectif-là. Ensuite via cette partie-là, nous pouvons avoir accès à toutes les fiches mesures qui sont liées à cet objectif. Si nous déplaçons, nous avons toutes les fiches mesures. Si nous prenons la partie des mesures prioritaires que nous retrouvons aussi ici, nous nous apercevons que le tableau n'est pas tout à fait le même que sur les précédents indicateurs. Nous retrouvons le code de la mesure, l'intitulé de la mesure et le niveau d'avancement qui fait référence à cette légende. Nous avons quatre niveaux d'avancement :

- Disposition non engagée
- Disposition engagée
- Disposition partiellement réalisée
- Disposition réalisée en totalité.

Le but est de voir en un seul coup d'œil l'évolution de l'avancement par objectif et par sous-objectif des mesures qui lui sont liés. Nous avons une partie « statut de la mesure ». Dans le document du SAGE, les mesures avaient été répertoriées par rapport aux objectifs, c'est-à-dire est-ce que c'est un objectif de gestion, de mise en compatibilité ou un objectif dédié à l'amélioration de la connaissance. Donc, nous avons repris cette information-là. Nous avons l'année d'évaluation qui est la dernière année de mise à jour de la fiche mesure. Nous avons ajouté une colonne ici qui est celle de la date de fin prévue. Dans le document, nous avons des dates de fin prévues. Vous pouvez voir la I14 par exemple, elle a une date de fin prévue normalement en 2025. Si nous nous retrouvons au même niveau d'avancement en 2025 sur cette mesure, nous pouvons nous dire qu'il s'est passé quelque chose. Ensuite, nous pouvons aller voir la difficulté rencontrée pour essayer de la lever et de faire avancer les choses. Si j'entre dans la fiche détaillée de la mesure, nous retrouvons dans la partie synthèse l'état d'avancement. Je prends cette fiche comme exemple parce que cette fiche est dédiée aux zones humides et il est vrai qu'avec le travail lancé par Mathieu depuis quelque temps, nous sommes en capacité de pouvoir la remplir. C'est pour cela que je l'ai prise pour exemple. Nous retrouvons le bilan synthétique des réalisations, l'objectif de la disposition. Là, c'est pareil vous n'êtes plus obligés d'aller voir le document puisque vous l'avez directement sur la page. Le nombre de Commissions géographiques couvertes par des priorités d'animation et de gestion des zones humides était un indicateur rattaché à cette mesure. Vu que c'est l'objectif de la mesure, nous avons mis des chiffres fictifs pour vous montrer. En 2019, nous aurons traité une Commission et en 2020 deux de plus, etc. pour terminer en 2022 ou 2023 à avoir traité la majorité des Commissions géographiques. Nous retrouvons le module historique, mais cette fois, il est complété avec trois parties :

- Le bilan des réalisations de l'année
- Les difficultés rencontrées
- Les perspectives d'avancement pour les années futures.

Nous pouvons cumuler le niveau d'avancement. Si la mesure nous apparaît en difficulté par rapport à ce qui était prévu, nous pouvons aller chercher des informations et savoir pourquoi nous avons rencontré ses difficultés.

Je vais revenir. Il y a une dernière chose que je voulais vous montrer. Comme vous pouvez le voir, ce site sera très volumineux surtout sur la dernière partie, car je crois qu'il y a 130 fiches mesures. Nous proposons de faire le plus possible l'évaluation de toutes ces mesures-là.

Pour faciliter la navigation, nous avons créé un moteur de recherche qui vous permet d'aller directement chercher la mesure en question si vous êtes intéressés par telle ou telle mesure. Il se manipule de la façon suivante : ici, vous choisissez la partie que vous voulez interroger parmi les

quatre parties que je vous ai présentées. Je vais sur le suivi de la mise en œuvre par exemple. Ensuite, vous choisissez l'objectif qui vous intéresse. Je vais prendre l'objectif 1 puis le sous-objectif dans lequel se trouve la mesure. Ensuite, vous avez la liste de toutes les mesures. Les mesures sont rattachées à ses sous-objectifs et objectifs. Si je prends la I14 que nous avons vue tout à l'heure, si je fais accéder à la page, cela me donne automatiquement la page qui vous permet d'avoir les informations directement sur l'évaluation de cette mesure.

Je vous ai rapidement brossé la présentation. J'avais une dernière diapositive. Vincent, comment puis-je revenir sur le diaporama ? J'ai une dernière diapositive de conclusion qui est un bilan de la conception. À ce jour, nous sommes à :

- 7 indicateurs de contexte.
- 16 indicateurs intégrateurs
- 6 fiches dédiées à l'évaluation des règles qui entraîneront 20 indicateurs
- 131 fiches ont été intégrées. Ces fiches sont dédiées à l'évaluation des mesures. Nous les alimenterons au fur et à mesure de la mise en œuvre des mesures.

Le dernier point concerne les grands principes de fonctionnement futur du tableau de bord. Ce tableau de bord n'est pas figé, car nous pouvons intégrer au fur et à mesure de la vie du SAGE de nouveaux indicateurs par rapport aux souhaits des instances. À noter : lorsqu'une mesure est engagée, cela engage automatiquement son processus d'évaluation. Cela demande un travail préalable de l'équipe, du groupe de suivi d'évaluation afin qu'ils se mettent d'accord sur l'évaluation de telle ou telle mesure. Ensuite, la plate-forme sera accompagnée d'un document annuel ou bisannuel de synthèse. Comme vous l'avez vu, c'est volumineux. Il peut y avoir beaucoup d'informations donc il y aura un document de communication, de synthèse par rapport à l'évolution du territoire et de la mise en œuvre du SAGE.

#### **M. SUAUD**

Merci beaucoup. Ne bougez pas parce qu'il y a déjà des demandes de prise de parole. Jean-Michel.

#### **M. FABRE**

J'avais une question : qui aura accès à ces demandes ? Est-ce que c'est grand public et tout le monde peut avoir accès à tous ? Ou est-ce qu'un certain nombre d'articles sont réservés à certains membres de la CLE ?

#### **M. GUYOT**

Je vais faire une réponse technique. Techniquement, nous avons la possibilité de restreindre les accès ou pas. Je ne sais pas si vous avez vu sur la page d'accueil de l'Observatoire, il y avait marqué « accès public – accès privé ». Nous avons la possibilité d'attribuer des droits par fiche indicateur. Je sais que lors de la concertation en 2019 ce qui était ressorti, c'est d'être le plus transparent possible est de donner accès à la majorité des gens au plus d'informations possibles.

#### **M. FABRE**

À partir du moment où c'est très riche, cela peut intéresser plein de gens différents au vu des éléments sur la qualité des eaux par exemple. Ce sont des éléments qui à un moment donné pourraient être mis en évidence. Ce qui pose question quand on compare à d'autres organismes. Est-ce que demain, cela peut être la même chose que dans les organismes comme ATMO qui permet d'aller voir la qualité de l'air à Toulouse en temps réel. N'importe qui sur le bassin verra la qualité de l'eau. À qui c'est accessible ? Il me semble qu'elle est importante parce qu'elle pose aussi derrière la question de l'actualisation. À partir du moment où c'est accessible à tout le monde, il faut qu'en permanence ce soit à jour.

#### **M. SUAUD**

C'est basé sur le principe de grande transparence. Mais effectivement ensuite, il peut y avoir des questions stratégiques ou des problèmes momentanés. Je pense que nous sommes sécurisés par le fait que sur un certain nombre de sujets, nous pouvons potentiellement ne pas tout rendre public. Je crois que le principe général doit être celui de la grande transparence. Je ne suis pas très inquiet même si cela peut créer de l'effervescence. Nous voyons bien avec les données ATMO, que c'est aussi le fait de pouvoir se saisir des données et des mesures. C'est ce fait qui fait qu'il y a un engouement ou une forte intervention autour des enjeux de la pollution de l'air ou de la qualité de l'air. C'est aussi une façon de donner de la force politique à une démarche qui est tout de même relativement ardue, lourde et difficile à appréhender par le grand public. Cela peut aussi être évalué par une Commission de communication à ces politiques pour qu'elle regarde tous les enjeux inhérents. Nous avons dit qu'à chaque mise en œuvre d'une mesure, nous en préciserons aussi les éléments d'évaluation. Donc, nous pouvons aussi anticiper peut-être la façon de distiller l'information pour conduire des stratégies. Nous devons rester souple. Hervé.

### **M. GILLE**

Tout d'abord merci pour ce travail mutualisé. Je voulais resituer un peu par rapport à certains débats que nous avons eus et les souhaits que nous avons émis. Je pense que cela y répond de manière très satisfaisante. Pour prolonger la remarque de Jean-Michel, je pense qu'il faut continuer à avancer sur le niveau de communication. Nous avons un outil qui est très fin est assez complexe et qui va réjouir, je pense, les statisticiens. Au fur et à mesure que nous nous adressons à d'autres parties prenantes, il faut regarder comment nous pouvons ajuster le niveau de communication. Je pense que cela doit aussi faire partie d'objectifs communs. Après c'est comme tout, c'est aussi du temps, de l'énergie et la politique, in fine, serait bien d'avoir une communication grand public permettant de créer des éléments d'appropriation, sauf que je crois ces nouvelles politiques nécessitent clés de lecture.

Le deuxième point que je voulais aborder qui m'intéresse également, c'est le fait que cet outil donne un cadre évaluatif intéressant. Vous connaissez les débats qu'il y a au sujet de l'évaluation des politiques publiques. Je trouve qu'il y participe de manière qualitative avec sans doute un a priori sur le cadre de l'évaluation. Vous avez travaillé et défini un ensemble sur lequel vous allez continuer, mais ce qui serait intéressant, c'est de voir comment ces a priori pourraient s'inscrire d'une manière objective dans un cadre d'évaluation qui pourrait être partagé et sur lequel je n'ai pas forcément le recul nécessaire. En d'autres termes si nous pouvions participer à construire un cadre d'évaluation commun pour l'ensemble des SAGE, je trouve que cela serait une démarche tout à fait pertinente et intéressante.

### **M. GUYOT**

Par rapport à cela, une démarche est conduite par l'Agence de l'eau sur la mise en commun des tableaux de bord qui existent au niveau des SAGE Adour Garonne. Nous y participons grandement avec la déclinaison et la création de cet outil-là. Nous avons fait une présentation à l'Agence de l'Eau et mis à disposition ce tableau de bord. Ce tableau de bord sera certainement repris dans ce travail commun pour les SAGE Adour Garonne.

### **M. SOLACROUP**

Il s'agit de trouver ce cadre commun et qu'il soit suffisamment riche pour refléter la diversité des territoires tout n'en étant pas trop compliqué. Comme vous l'avez rappelé, c'est très riche. Il y a énormément d'indicateurs. Le technicien va aller puiser les indicateurs qui l'intéressent, mais il faut que les membres du Bureau ou de la CLE fournissent des éléments de synthèse. C'est ce que vous nous avez indiqué à la fin. C'est ce document annuel. Il faut que nous arrivions à en faire des indicateurs qui puissent refléter le travail réalisé en indiquant d'où nous venons et où nous voulons aller. Toute la complexité de la démarche est qu'il soit synthétique. Pour revenir au niveau des bassins, l'idée est bien malgré les SAGE qui n'ont pas forcément les mêmes sujets. Il faudrait que nous ayons un tronc commun qui permette non pas d'harmoniser, mais d'avoir une vision sur le territoire Adour Garonne. Aujourd'hui, environ 75 % du territoire est couvert par les SAGE. À terme, ce qui est proposé



d'ici 2027 c'est que la couverture soit totale ou que nous tendons vers cette gestion intégrée sur tous les bassins versants.

#### **M. FABRE**

D'abord, je pense qu'effectivement il faut tendre vers une harmonisation des indicateurs parce que cela nous permet à tous d'avoir la même vision, de suivre, de partager. C'est bien parce que nous partons avec notre proposition, mais après, il est plus facile d'en discuter, parce que l'on ne part pas de rien. Je pense qu'il faut que nous réfléchissions collectivement sur les questions de communication à différents niveaux. Sur la gestion d'étiage il y a des indicateurs par ailleurs. J'ai vu cet été que l'on a vraiment différents niveaux de communication. Il y a des moments où la communication est quasiment instantanée. Il y a des moments où nous annonçons qu'il y a des sécheresses et il faut que les gens puissent aller voir les indicateurs qui arrivent à un moment donné. Il y a d'autres sujets qui sont plus sur la façon de mettre en œuvre les politiques et je pense que c'est très intéressant aussi, ce n'est pas la même fréquence. Donc cette question de l'application grand public, je partage complètement le fait qu'il faut donner de la transparence sinon nous n'embarquerons pas les citoyens dans notre politique. Donner de la transparence, cela veut dire que tous rentrent facilement dans les données, y accèdent facilement, la comprennent, qu'on leur donne des éléments de décodage. S'il y a une partie qui est Grand Public, cette partie-là, il faut qu'on la travaille. Il faut que nous fassions attention à mettre à disposition de tout le monde de l'information qui pourra être comprise facilement et je pense que c'est vraiment intéressant de pouvoir dire que tout est en transparence, on peut voir toutes les informations et vous savez ce qui se passe.

#### **M. SUAUD**

Bernard BOUSQUET.

#### **M. BOUSQUET**

Je ne vais pas revenir en arrière puisque je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui vient d'être dit. Par contre, je voudrais insister sur le fait qu'il ne faut surtout pas que cet outil soit une source de polémique. Il faudrait digérer un certain nombre de choses pour faire des synthèses. C'est difficile parce qu'il faut à tout prix avoir la transparence, mais une transparence qui serait expliquée. Il ne faut surtout pas que cela puisse servir à dire : je vais aller voir le petit truc qui ne va pas pour dire que rien ne va. Il ne faut pas que cela devienne un outil de polémique. Par contre, il est important que ce soit un outil de référence pour un certain nombre de choses. Il faudrait peut-être le tester dans un premier temps et peut-être ne pas donner un accès total au grand public. Mais, certaines synthèses seraient grand public. Attention, il ne faut pas non plus faire machine arrière. Une fois que nous aurons livré quelque chose, il faut que cela se maintienne. Il ne faut pas que nous disions : non, cela est trop polémique donc je l'enlève. Du coup, nous accélérerons la polémique.

#### **M. GUYOT**

Par rapport à l'indicateur intégrateur et à l'indicateur de contexte, nous nous appuyons beaucoup sur des données qui sont produites par des organismes comme l'Agence de l'eau ou les DREAL. Ces données sont validées et grand public. Nous en faisons une analyse parce que nous ne sommes pas sur le même outil que l'outil de l'Agence qui est très précis en qualité sur les paramètres. Nous faisons une analyse plus globale pour voir l'évolution au niveau du territoire du SAGE à partir de ces paramètres-là. Cela a été un point de discussion. Nous nous sommes basés sur des données qui étaient déjà validées par ces organismes-là et qui du coup nous dédouanaient un peu de la validation de données que nous pourrions produire nous-mêmes.

#### **M. BOUSQUET**

Nous sommes d'accord, mais attention au problème de la rapidité. Si c'est pour nous dire : pour avoir validé ce document, voilà le résultat que vous aviez en 2018. C'est moyen.

**M. GUYOT**

Nous sommes dépendants. Comme nous nous appuyons sur des données produites par d'autres organismes, nous sommes dépendants de la mise à jour des données des autres organismes. C'est un peu la différence avec les indicateurs que nous produisons sur la gestion d'étiages durant l'été. Là, nous sommes en charge de la production de cette donnée-là. Nous devons la produire et la mettre à jour de façon journalière parce que nous devons rendre compte jour après jour de l'évolution de la situation. Pour nous, ce sont des outils de prise de décision et d'aide à la décision. Nous ne sommes pas du tout sur le même type d'indicateurs. Nous avons des indicateurs qui sont sur du plus long terme pour voir comment évolue le territoire. Cela permet de voir comment nous mettons en regard ce que nous faisons dans la mise en œuvre du SAGE et comment évoluent ces indicateurs-là. Nous essayons de faire une liaison entre les deux afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre. Nous sommes sur deux types d'indicateurs vraiment différents.

**M. SUAUD**

Monsieur SOLACROUP, Monsieur JENN et Madame SEIGNEUR

**M. SOLACROUP**

Dans ce sens, il existe au niveau national un schéma directeur des données sur l'eau qui définit le cadre de production des données et les étapes de validation. Des échanges ont eu lieu avec l'Agence de l'eau pour que les données brutes sur la qualité de l'eau soient celles de l'Agence de l'eau. Le principe est plutôt dans ce schéma.

Lorsque nous sommes sur les données brutes, il y a un lien qui renvoie pour avoir les données les plus récentes afin qu'il n'y ait pas un problème de transfert de données. Nous sommes sur l'élaboration de la structuration des données à une échelle particulière qui s'appuie sur ces données qui sont validées. Après, il faut s'assurer que nous sommes bons dans la production avant de les mettre en ligne, car si nous revenons en arrière il y a des suspicions en disant : qu'est-ce qui se passe ? Nous sommes sur un prototype. Je pense que nous sommes sur quelques années parce qu'il y avait 80 % de bon état sur la Commission. Je crois que nous en rêvons tous, mais nous n'y sommes pas encore.

**M. SUAUD**

C'est un prototype optimiste. Monsieur JENN s'il vous plaît.

**M. JENN**

Monsieur JENN de FNE. J'avais une question au sujet de la qualité de l'eau pour savoir si ce sont les mêmes données que celles de l'Agence. Ce qui serait bien, c'est de présenter la source.

**M. GUYOT**

C'est indiqué dans la fiche mesure. Il y a une partie qui est dédiée au producteur de la donnée. Nous retrouvons dans ces parties-là. Sur la partie quantitative, il y a beaucoup de données de la DREAL par exemple. Vous retrouvez la source de la donnée à ce niveau-là.

**Mme SEIGNEUR**

Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur la transparence des données puisque les données sont déjà à disposition car nous parlons d'un état des lieux. Ce qui est intéressant ce serait de mettre un petit paragraphe pour le dire parce que sinon nous pouvons avoir des différences entre l'état des lieux des agences et l'état des lieux affiché.

**M. GUYOT**

Nous pouvons l'ajouter. L'Agence nous a demandé d'ajouter l'état des masses d'eau. Là, nous sommes au niveau des stations, c'est-à-dire que nous voyons l'évolution par rapport aux stations, mais nous ajouterons un indicateur qui est encore plus intégrateur au niveau de l'état des masses d'eau. Cela

pose aussi des problèmes de mise à jour, car il y a un pas de temps de mise à jour qui n'est pas le même entre la station et l'état des masses d'eau.

**M. BOUSQUET**

D'ailleurs, il faudrait peut-être que nous voyions immédiatement dans l'indice le pas de mise à jour et sur combien de temps, pour voir si c'est un chiffre ponctuel ou si c'est une moyenne ? Il faudrait peut-être qu'il y ait quelque chose qui nous dise immédiatement ce à quoi correspond le résultat que nous lisons.

**M. GUYOT**

C'est une bonne remarque.

**M. SUAUD**

Monsieur SOLACROUP.

**M. SOLACROUP**

Je pense que cela nécessitera peut-être d'avoir une petite réunion au-delà des échanges purement techniques qu'il peut y avoir entre l'Agence et le SMEAG. Nous voyons tout de suite que nous commençons à entrer dans : est-ce que c'est à la station ou à la masse d'eau ? Ce sont des données annuelles et nous le faisons sur 3 ans parce qu'il est moyenné, parce que nous pouvons avoir une année climatique exceptionnelle qui fait que ces résultats sont très bons ou très mauvais. Monsieur le Président, vous le savez mieux que moi. Je crois que c'est important pour tout le monde parce que sur des données qui sont bonnes nous pouvons en tirer des conclusions parfois totalement différentes. Une moyenne sur 3 ans donne une qualité moyenne d'une partie d'une rivière. Si nous regardons les données d'une station sur une année donnée, nous pouvons faire dire le contraire. Lorsque nous parlons de l'utilisation qui peut être faite de la donnée, je pense qu'il faut la mettre à disposition, car il n'y a rien à cacher, mais cela veut dire qu'il y a tout de même une explication de texte nécessaire. Je pense que cela passe déjà par bien se l'expliquer au niveau du Bureau et des membres de la CLE. Lorsque nous revenons dans nos territoires ou dans nos cercles de relation, il faut que nous soyons tous en capacité de l'expliquer.

**M. BOUSQUET**

Il faut que sur chaque indicateur, nous ayons cette information parce que dès que nous la diffuserons au grand public il pourrait y avoir des explications contradictoires entre quelque chose qui est affirmé d'un côté et le résultat que nous voyons de l'autre.

**M. SUAUD**

Cela a bien été noté. Je crois que c'est très pertinent, très juste. Je sens qu'il y a besoin de s'appropriier les choses et d'en reparler. Nous pourrions ouvrir cet outil en version test uniquement aux membres du Bureau. C'est possible ? De façon que nous puissions naviguer, regarder, poser des questions, réfléchir à l'aune de notre discussion de ce jour. De toute façon avant de l'ouvrir, si nous devons l'ouvrir au grand public, il faut bien le présenter à la CLE. Cela nous laisse un temps. Au moment de la CLE, nous pourrions en reparler et entre-temps faire remonter les remarques. À l'issue de la CLE si nous n'étions pas complètement assurés, nous pourrions même faire un petit groupe politico-technique qui s'assurerait que les quelques points de sensibilité qui sont exposés y compris la volonté de transparence et en même temps les alertes soient bien posées. Je souscris à l'idée qu'une fois que c'est ouvert au grand public, il sera délicat de faire marche arrière. Si nous voulons être très précis, même les données existent et qu'elles circulent, nous devons être réactifs. Il faut aussi que nous nous assurions de notre propre capacité avant d'ouvrir. Je l'ai vécu ailleurs. Oui, je vous en prie.

**M. GUYOT**

C'est une version de travail qui n'est pas référencé dans les moteurs de recherche.

**M. SUAUD**

Nous restons sur une capacité de pouvoir naviguer afin de vérifier les éléments et de se reposer toutes les questions utiles. J'insiste aussi du côté interne pour vraiment être en capacité d'être réactif parce que nous devrions susciter de l'intérêt, de l'engouement, de la polémique le cas échéant. Nous savons que le sujet n'est pas simple. Merci beaucoup. Nous vous enverrons un petit message à chacun pour que nous sachions qu'au Bureau nous pouvons y accéder. Il n'y avait pas de vote particulier puisque c'est une présentation.

## PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE SMEAG

### **M. SUAUD**

Ensuite, il y a le protocole d'accord avec le SMEAG, notre structure porteuse. Je rappelle que cela n'a rien d'une nouveauté puisque cette dimension est permise par le code de l'environnement de se doter d'une structure porteuse. Cette question du protocole figure dans notre document approuvé. Il était bien dit que la CLE se mettrait en quête d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE. Avec sa structure porteuse, elle établirait un protocole. Il n'y a rien de très neuf. C'est le résultat d'un engagement collectif. Le SMEAG a été candidat pour être cette structure porteuse. Nous sommes dans une phase simple si j'ose dire, mais contractuelle, car le SMEAG et la CLE ne sont pas les mêmes entités, pas les mêmes périmètres et ne suivent pas les mêmes logiques. Le SMEAG a un champ d'investigation différent que celui de la CLE du SAGE Garonne. L'intérêt à travers ce protocole est de bien caler la part de chacun, le rôle de chacun et de bien recaler la dynamique que nous partageons autour de la recherche des moyens nécessaires à la mise en œuvre du SAGE. Ce protocole permettra de fixer le cap de notre relation et des travaux qui seront les nôtres dans les années à venir. Il y aura plusieurs séquences de discussions et de vote. Ce matin, c'est le bureau de la CLE. Et tout à l'heure, ce sera le bureau du SMEAG. Ensuite, il y aura un Comité syndical du SMEAG le 22 octobre. Ce Comité devrait se prononcer sur ce protocole. La CLE se prononcera lors de sa réunion, plutôt au mois de novembre. L'un avant l'autre ou l'autre avant l'un, cela n'a aucune importance en l'espèce. Aujourd'hui, nos bureaux auront l'occasion de se prononcer de façon quasi concomitante et d'échanger sur ce document. Vincent nous donne quelques éléments dans les grandes lignes. C'est un moment d'ajustement. Je veux le dire, car il y a eu beaucoup d'échanges de technique. Je crois que le document est relativement satisfaisant pour chacun. Il y a des éléments notamment sur les questions de participation financière qui nécessitent que nous nous ajustions à la réalité temporelle des partenaires. Nous aurons un mot à vous dire.

### **M. CADORET**

Le Code de l'environnement précise la possibilité pour la CLE de s'appuyer sur la structure porteuse. C'est l'article du Code de l'environnement qui avait déjà été mis en œuvre en 2012 pour porter l'élaboration. Le protocole mis en place à l'époque est caduc à partir du moment où le SAGE est approuvé avec quelques mois supplémentaires pour les éventuels recours. Le protocole s'arrête à la fin de l'élaboration du SAGE.

Pour la mise en œuvre, ce protocole est prévu par le SAGE et par l'article 10 des règles de fonctionnement. Avant de proposer ce document, la préfiguration de la mise en œuvre du SAGE au sein des services du SMEAG avait été rendue possible par un avenant au protocole précédent.

Cela fait que sur les deux dernières années, cela nous a permis de tester les différents modes de fonctionnement avec les partenaires puis de rédiger ce projet de protocole qui traduit les dispositions du SAGE approuvées et notamment les dispositions de l'objectif général V : créer les conditions structurelles optimales pour une mise en œuvre du SAGE la plus opérationnelle possible. Pour cela, le protocole précise les engagements de la CLE et du SMEAG et vice versa ainsi que les différents modes de travail, les articulations y compris entre les instances avec des participations croisées aux instances. Puis, il y a un point sur les différentes modalités financières. Le protocole précise aussi l'organisation matricielle qui est opposée pour la mise en œuvre. Comme c'est matriciel, c'est notamment l'approche thématique et l'approche territoriale qui sont reprises et qui avaient été approuvées lors de la préfiguration. Ce protocole prévoit aussi de mobiliser des moyens pour cette mise en œuvre. Ce qui est proposé, c'est qu'elle soit conduite par cycle de 3 ans et que le protocole soit révisable tous les 3 ans. Il est donc proposé que sa mise en œuvre soit aussi structurée par cycle de 3 ans. Le premier cycle courrait sur les années 2021, 2022 et 2023. L'intérêt de cette structuration par cycle de 3 ans est que cela pourrait être adossé à un contrat de progrès à déterminer avec l'Agence de l'eau Adour Garonne. Il faut aussi prévoir le financement des autres partenaires sur le cycle de 3 ans. Il y a des financements européens comme le LIFE. Nous pouvons éventuellement aller chercher du FEDER, car

les programmes sont en cours de calage. Puis, il y a les Conseils régionaux puisque les plans d'intervention pour l'eau des Conseils régionaux permettent de financer la mise en œuvre des SAGE de manière générale. Ce protocole s'appuie aussi sur les recommandations fortes de la Commission d'enquête publique et du Conseil Général de l'environnement et du développement durable. Elles nous ont été transmises au moment où le SAGE avait été mis en consultation. La Commission d'enquête publique soulignait l'urgence à agir et le besoin de communiquer. Du point de vue du Conseil Général de l'environnement et du développement durable, il indiquait que le SAGE aurait pu manquer d'ambition par la faiblesse des moyens consacrés. D'ailleurs, les auditeurs du CGEDD avaient été assez sévères à ce sujet. C'est pour cela que la Commission Locale de l'Eau avait acté au mois de février des moyens supplémentaires en réponse à ces différentes remarques exprimées au cours de la consultation sur le SAGE. Nous avons mis des moyens supplémentaires sur la partie communication/sensibilisation y compris à destination du grand public. D'autre part, des moyens visent à travailler au mieux avec la profession agricole.

L'animation est à double entrée (territoriale et thématique) comme prévu par les dispositions V.7 et V.8 du SAGE. Cette animation à double entrée serait structurée de cette manière-là :

- Une animation générale et territoriale dont les avis de la CLE, estimée à 4,5 ETP.
- Les animations thématiques sont aussi estimées à 4,5 ETP.

À partir de l'année 2021, la proposition est de :

- Reconduire l'animation qui a été testée en préfiguration avec 5,8 ETP
- Renforcer l'animation du SAGE à hauteur de 3,2 ETP :
  - o Mettre 1 ETP pour l'animation du projet LIFE Eau & Climat, présenté avant
  - o Consacrer 0,4 ETP au volet qualité des eaux.
  - o Mettre 0,8 ETP consacré pour l'animation de l'objectif général IV : communiquer et sensibiliser pour créer une identité Garonne.
  - o Mettre 1 ETP pour l'animation du volet gestion quantitative du SAGE qui permettrait aussi de porter les actions confiées par le projet de territoire Garon'Amont sur la Commission géographique n° 1. Cette animation du volet quantitatif du SAGE serait bien sûr structurée et dimensionnée en complémentarité totale avec les actions de la gestion des étiages qui sont déjà engagées.

Sur ce premier cycle de 3 ans, ce sont les 31 dispositions prioritaires qui sont ciblées. Ces dispositions définissent chacune les moyens nécessaires à la fois en animation et en prestation. Comme nous le présentons tout à l'heure, ces dispositions prioritaires seraient mises en œuvre en traduction opérationnelle sur chacune des Commissions géographiques.

## **M. SUAUD**

Merci. Des interventions ? Monsieur FABRE.

## **M. FABRE**

Déjà pour dire que c'est très important ce travail-là, car c'est l'articulation entre la CLE du SAGE et le portage de la mise en œuvre par le SMEAG. Je trouve que c'est très bien que l'on parte sur une animation sur 3 ans, car cela permet de donner de la visibilité à chacun et de structurer la manière de travailler.

Le deuxième point, je crois qu'il ne relève pas du SMEAG en tant que tel, est de définir quels sont les besoins et comment on les organise. Par contre, une fois que ces besoins sont définis, ils devraient être entendus. Il convient de voir comment l'organisation interne du SMEAG permet de le mettre en œuvre et concomitamment de voir quels sont les dispositifs de financement qui concernent chaque partie parce que nous avons des parties qui relèvent d'éléments différents. Déjà, je pense qu'il y a une première grande question qui est du fait que nous avons intégré des actions au budget principal et

d'autres en budget annexe centré sur la gestion quantitative, après la mise en œuvre du sous-système de gestion d'étiage. Que nous soyons bien clairs, je pense que l'importance des enjeux que nous avons aujourd'hui sur la gestion quantitative est de bien relever cette partie-là. De l'autre côté nous avons différentes clés sur lesquelles nous avons beaucoup travaillé avec Hervé sur la période passée où il faut se poser la question de comment elles sont adaptées puisque des sujets doivent relever de différentes clés dans le mode de financement. Je pense qu'il y a une question particulière. Comme il a été dit que les Conseils régionaux ont la possibilité d'avoir des fonds spécifiques pour le soutien des SAGE, il convient qu'ils soient dans la maquette coconstruite collectivement et qu'ils soient sollicités sur ces parties-là de manière différente. Je pense qu'il y a là un sujet à travailler.

Dernier point, je pense que c'est prévu pour être travaillé de manière différente avec l'Agence de l'Eau, puisque c'est là où il faut effectivement définir cela façon claire. Nous partons pour 3 ans.

#### **M. SUAUD**

Monsieur SOLACROUP.

#### **M. SOLACROUP**

Je rebondis sur cela. Là encore, je pense que le protocole, vu les enjeux et vu les actions engagées, a la vertu de pouvoir donner de la visibilité et c'est indispensable. Nous avons la volonté d'avancer. Compte tenu des enjeux sur le territoire, nous savons que nous sommes là pour plusieurs années à travailler tous ensemble. Donner de la visibilité dans le temps, c'est aussi important. Après, je reviens sur l'importance de l'articulation entre ce qui sera fait et organisé par le SAGE et le SMEAG. Même si l'approbation du SAGE date de cet été, les sujets datent depuis des années, donc des moyens sont déjà dédiés au SMEAG. Nous finançons différentes thématiques et pour la plupart il n'y a pas de surprise. Nous retrouvons bien les thématiques du passé dans le SAGE.

Pour moi, il y a un véritable enjeu pour que nous arrivions bien à articuler ces moyens entre ce qui est déjà au sein du SMEAG et ce qui est nécessaire dans le SAGE et ce qu'il faudra ajouter pour donner de l'ambition comme vous l'avez dit pour avoir une mise en œuvre résolument opérationnelle et volontaire. Cela me semble très important d'avoir ce protocole. Je ne sais pas si j'entre dans les détails au sujet de quelques remarques que j'avais.

#### **M. SUAUD**

Oui, il faut le dire.

#### **M. SOLACROUP**

Je pense que c'est important. Dans le protocole, il y a des éléments financiers. Même si depuis des années l'Agence soutient fortement tout ce qui concerne l'animation des SAGE avec un taux à 70 % aujourd'hui, nous ne pouvons pas afficher cela dans la durée dans la mesure où ce sont nos administrateurs qui sont légitimes pour l'annoncer sachant qu'en plus notre programme d'intervention sera révisé l'an prochain. Là-dessus, il me semble que nous ne pouvons pas le mettre le taux fixe dans le protocole.

L'autre chose fait le lien avec le sujet précédent. Donner de la visibilité sur 3 ans, nous sommes d'accord. En revanche, il faut que nous ayons des points annuels. Je pense qu'il est nécessaire de le mettre dans le protocole. Nous avons un tableau de bord, donc en fonction de l'évolution des choses, une réactualisation et un ajustement me semblent à réaliser. Nous pourrions vous proposer une modification en intégrant ce point annuel.

Le dernier est une petite alerte. Il est prévu de pouvoir mobiliser la redevance pour service rendu. Cela fait référence à l'annexe 3 du PADD. Du coup pour moi, il faut faire attention à l'analyse qui a été faite, car certaines choses de l'annexe sont directement liées à la gestion quantitative en lien avec la redevance liée à la mise en œuvre pour service rendu. Il y a d'autres actions qui parlent de

l'hydromorphologie, de l'érosion des sols. Je pense que pour utiliser cette redevance, il faut bien faire attention que nous soyons vraiment au cœur de la DIG qui a défini ce sur quoi la redevance porte.

**M. SUAUD**

J'ai le sentiment que chacun dit la même chose.

**M. FABRE**

Je pense qu'il est important que nous nous calions bien là-dessus. Pendant la gestion d'étiage, pour les destockages, tous les jours nous prenons des décisions à 50 000 €. Je pense qu'il est bien d'avoir un peu de moyens à ce niveau-là parce que nous pouvons vite économiser 50 000 € sur ce dossier-là ou en dépenser 100 000 € de trop.

**M. SUAUD**

Hervé GILLÉ.

**M. GILLÉ**

L'éventualité d'une mise en tension du budget annexe et de la redevance est forcément une résultante de la difficulté à mobiliser les financements nécessaires pour l'application du SAGE.

C'est aussi un élément qu'il faudra avoir en tête parce qu'il est intimement lié. Que nous soyons dans une position stratégique et dynamique pour accompagner au mieux les mouvements dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action et que nous soyons dans une gestion opportuniste, nous avons tous partagé ce sujet-là pour en définir les conditions.

Il ne faut pas perdre de vue que si nous nous posons aussi cette question ou si on peut être amené à se poser à cette question, c'est parce que globalement il y a encore un certain nombre d'incertitudes aujourd'hui sur des politiques qui permettraient d'accompagner de manière qualitative la mise en œuvre des SAGE. Le fond du sujet est quand même là. Il faut que nous travaillions tous là-dessus pour créer des critères de lisibilité et en même temps des articulations et des complémentarités avec l'ensemble des parties prenantes financières. C'est le sujet effectivement des Régions. Il y a aussi un dialogue qui soit ouvert dans ce cadre-là pour que nous ayons des clés de lecture sur le court, moyen et long terme. Il ne faut pas le perdre de vue, car les deux sont liés.

**M. SOLACROUP**

Qu'il n'y ait pas de confusion au sujet de mes propos. Je ne le nie pas et je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait, nous le voyons tous les jours aujourd'hui compte tenu de l'état des finances publiques, que nous avons besoin d'aller chercher partout pour essayer de porter à bien les différentes actions. C'est sur un aspect juridique. Monsieur GILLÉ l'avait vécu à l'époque lors de la mise en œuvre de la redevance. C'était particulièrement difficile. Aujourd'hui pour moi, cela me semble être accepté. Il ne faut pas que nous puissions avoir des retours parce que des choses soulèveraient des questions d'où la nécessité d'avoir ce débat et plus largement quelles sont toutes les ressources que nous pouvons mobiliser pour cela.

**M. SUAUD**

Il me semblait que nous avions résolu cette question de la sécurité juridique sur des remarques faites par les représentants de l'État à l'époque en référant expressément les éléments du PGE qui étaient en lien direct. Vraisemblablement, cela reste subjectif. Il me semblait que nous avions bordé le sujet de la mobilisation de la redevance. Cela ne remet pas en cause la rédaction.

**M. SOLACROUP**

Non. Nous faisons simplement référence à l'annexe 3 du PAGD qui donne les correspondances exactes et qui à ce jour fait des correspondances.



### **M. SUAUD**

Pour des raisons objectives de démocratie, je pense que nous adhérons à la proposition d'actualisation et d'ajustement annuel. Peut-être pouvons-nous aussi nous autoriser à vérifier cette logique juridique. Même pour la CLE, il est normal qu'à l'occasion de son bilan d'activité, elle puisse réactualiser ou ajuster le document. Chaque partenaire peut être amené à le redire. Le SMEAG peut faire part de contraintes ou de possibilités. Nous faisons ainsi. Nous ne faisons effectivement pas référence aux 70 %. En revanche, nous pouvons dire que cette discussion est placée dans un contexte particulier où nous nous sommes donné rendez-vous avec Jean-Michel FABRE pour aller rencontrer les différents financeurs.

Des réunions techniques ont eu lieu et d'autres auront lieu. Nous souhaitons aussi rencontrer les financeurs. Dans cette période instable, il faut se mettre au rythme de chacun. Il y a un programme sur lequel il faut peut-être que nous soyons proactifs en amont pour essayer de convaincre. Ensuite, il y a des échéances électorales puisque nous parlons des Régions, qui concernent certes les Départements, mais également les Régions. Cela ne nous empêche pas d'aller les rencontrer. Nous sommes dans le dur du sujet nous l'avons toujours dit. C'est l'heure de la mobilisation financière et plus encore. Nous avons vu tout à l'heure qu'il y a quelques urgences et notamment par rapport à la Charte au sujet de décisions de pérennisation des moyens et du poste. Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions. Tout à l'heure, nous ferons part de ces remarques au Bureau du SMEAG. S'il n'y a pas d'intervention, je soumetts à votre approbation. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie. Une abstention.

### **M. JENN**

Nous nous abstenons. Nous ne sommes pas complètement en concordance avec le SMEAG qui avait porté le projet Charlas (suite inaudible dans l'enregistrement).

### **M. SUAUD**

Écoutez, je sais que Charlas, cela nous a tous beaucoup agités dans le bon sens du terme. Tour à tour, nous avons tous été pour ou contre. Pour ma part, j'avais opté. Je crois qu'aujourd'hui nous sommes dans une ère nouvelle avec de nouvelles propositions. Je crois que la culture du SMEAG a beaucoup évolué. Il nous accompagne. Je suis plutôt sur l'aspect encourageant des progrès collectifs que nous avons faits plutôt que sur l'histoire, mais j'entends.

C'était une explication de vote. Entrons-nous dans une discussion ?

### **M. SOLACROUP**

Autant j'avais des remarques sur le protocole et sur la discussion que nous avons eue au sujet des moyens, autant vous entrez dans une autre discussion. En tout cas, je suis d'accord pour que le SMEAG soit la structure porteuse de la CLE et donne les moyens nécessaires pour que les actions du SAGE puissent avancer.

### **M. JENN**

Je n'ai pas cette garantie-là.

### **M. SUAUD**

Dans tous les cas, écoutez, je pense qu'il y a une large majorité et une abstention motivée par rapport à ce vote. Cette abstention flèche des débats nécessaires par ailleurs, mais ce n'est pas le moment de le faire à l'occasion du protocole. C'était bien de le motiver pour que chacun entende. Nous arrivons au projet de territoire Garon'Amont. La présentation est faite par Monsieur FABRE.

**Le Bureau de la CLE donne un avis favorable sur le projet de protocole d'accord avec le SMEAG (1 abstention : FNE)**

## AVIS DE LA CLE SUR LE PROJET DE TERRITOIRE GARONNE AMONT (PTGA)

### **M. SUAUD**

Nous arrivons au projet de territoire Garon'Amont. La présentation est faite par Monsieur FABRE.

### **M. FABRE**

L'intérêt d'intervenir, c'est qu'on peut enlever le masque. Je vais essayer non pas de vous représenter tout le projet de territoire puisqu'il y avait eu des présentations. Vous aviez eu les principaux éléments. Je vais plutôt vous expliquer où nous en sommes et quelles sont les dernières étapes d'autant que nous avons eu un Comité de pilotage il y a quelques jours. Beaucoup de choses sont très fraîches.

Je vous rappelle juste l'objectif général qui tourne autour du projet de territoire :

- Préserver la ressource en eau en qualité comme en quantité dès maintenant jusqu'en 2050 à l'échelle du Bassin versant Garon'Amont en associant tous les acteurs locaux à la concertation et en ayant une approche globale pour développer le territoire de manière équilibrée et respecter les écosystèmes et de différents usages.

C'était le point de départ. Pour rappeler le périmètre, il s'agit de la Garonne en amont de Toulouse. En réalité, c'est en amont d'une commune plus importante puisque c'est en amont de Portet.

- 4 départements sont concernés.
- 5 structures GEMAPI
- 12 EPCI
- C'est même un projet international puisque nous avons le Val d'Aran.
- L'Agence de l'eau
- L'État
- La Région.

Une petite remarque, un point a évolué par rapport au tout début. Tous les systèmes qui sont autour du canal de Saint-Martory qui prennent l'eau dans la Garonne comme son nom l'indique à Saint-Martory ont été intégrés, car il s'avérait que les deux systèmes étaient interdépendants donc il fallait le prendre en compte.

Le SAGE Garonne couvre 37 % du périmètre de Garon'Amont. C'est pour donner une idée du recouvrement.

Où en sommes-nous ? Je vais vous rappeler un petit peu les principales étapes :

- Octobre 2018 : nous avons travaillé avec le Comité de pilotage. Il y a eu des rencontres avec les acteurs de l'eau sur la base d'un premier document qui est fondamental. Nous l'avons appelé l'atlas de la Garonne. Ce document se présente essentiellement sous forme de cartes. C'est un document qui fait 150 pages. Ce document présente où nous en sommes aujourd'hui et quelle est la situation ainsi que les enjeux sur tous les aspects de l'eau, économiques, socio-économiques liés à l'eau et tous les éléments.
- La deuxième étape concerne le travail lancé avec le dialogue citoyen sous différents aspects. Le point central a été le travail avec un panel de citoyens vers lequel le convergeaient toutes les informations, tous les débats. Des conclusions ont été rendues en septembre 2019 sous la forme d'un deuxième document qui est pour nous central. C'est l'avis du panel des citoyens. Il y a 130 recommandations. Ces 130 recommandations sont très larges puisqu'elles concernent à la fois tous les aspects économie de l'eau, stockage de l'eau, gestion de l'eau au quotidien ainsi que tous les aspects de communication et de gouvernance qui ont été proposées.

- Partant de là, l’engagement qui a été pris par le Conseil départemental de la Haute-Garonne suite au Comité de pilotage, a été de dire qu’il ne s’agit pas d’écarter certaines de ces 130 recommandations donc il prend la totalité. Par contre, ces 130 recommandations sont transformées pour en faire des fiches actions. C’est le travail qui a été mené jusqu’en janvier 2020 pour avoir un premier jeu de fiches actions. C’était des fiches actions martyres puisqu’elles présentaient le sujet que nous souhaitions traiter. Elles faisaient référence aux recommandations du panel du dialogue citoyen. Elles pressentaient les responsables pour la mise en œuvre de chaque action et tous ceux qui pouvaient être associés. À partir de là, il s’agissait de valider tout ce travail. Ce travail a été fait. Je reviendrai sur ces fiches actions. Il y a eu à la fois un travail bilatéral avec chacun des acteurs potentiellement en charge de la mise en œuvre pour être certain de son engagement. Il y a eu aussi tous les acteurs. Je dis « tous les acteurs » sur les dernières semaines, car nous les terminons. Nous avons rencontré par exemple toutes les intercommunalités. Je suis allé rencontrer toutes les intercommunalités avec le responsable du projet et avec quelqu’un du groupement du bureau d’études pour valider avec chaque territoire qu’il prenait bien en compte tous ceux qui avaient été proposés et comment il souhaitait s’y associer. Cela a été une étape importante.

Pour rappel, trois documents ont été validés :

- Atlas Garon’Amont (point de départ)
- L’avis du panel
- Il y a un troisième document pour lequel j’avais omis de dire qu’il avait été validé même s’il n’avait pas besoin de validation, c’était le bilan des garants. Depuis le début, nous sommes suivis par des garants.

Ces trois documents ont été le socle.

Nous avons travaillé jusqu’à cette semaine et nous travaillerons la semaine prochaine sur d’autres documents afin de :

- Finaliser les fiches actions. Je vous en ai parlé.
- Travailler sur un diagnostic socio-économique visant pour chaque action et de manière globale à avoir une évaluation de l’impact des mesures proposées, du coût et de leur répartition de manière que cela soit accessible à tout le monde.

Il y a deux documents complémentaires sur lesquels nous avons travaillé et qui sont en voie de finalisation puisque la semaine prochaine nous l’acterons définitivement avec le Comité de concertation.

- Le premier est un document chapeau (introduction). Nous avons souhaité présenter à tout le monde l’ensemble du travail qui a été mené (objectifs, engagements généraux, méthodes de travail utilisé, résumé). Ce document fait une trentaine de pages.
- Puis un protocole d’accord est proposé pour que tous les membres du Comité de pilotage s’engagent à mettre en œuvre selon les méthodes fixées les différentes actions prévues une fois que tous les autres éléments seront terminés.

Pour vous donner quand même des idées de tous ceux qui ont été rencontrés durant la période qui vient de s’écouler, depuis que nous nous sommes vus et que je vous avais présenté la méthode de travail, des réunions de travail ont eu lieu avec :

- 5 structures GEMAPI
- Les producteurs et distributeurs d’eau potable (un par un)
- Le SMEAG bien entendu
- Réseau 31
- La Chambre de l’agriculture 31
- UNISEM
- Les services de l’État
- L’Agence de l’eau

Ces rencontres ont eu lieu à chaque fois en bilatérale pour travailler sur les fiches qui les concernaient. Il y a également eu des contributions écrites suite à ces réunions.

En juin et en juillet, il y a eu des rencontres avec :

- Les consommateurs
- Les associations environnementales
- Les deux parcs naturels régionaux

Ce fut une phase plus ouverte avec des gens qui ne seront pas les maîtres d'œuvre. Ensuite, il y a :

- Les EPCI
- EDF
- L'Office de la biodiversité

Il y a également eu une réunion avec les animateurs du SAGE qui a été faite en juin et qui vous concerne au premier chef.

Suite à tout ce travail, les remarques ont été intégrées et en particulier sur les fiches actions à la fois en modifiant les fiches sur la forme parce qu'il y avait des demandes de clarification sur la compréhension, mais aussi sur le fond avec des modifications d'objectifs ou sur l'ambition de certaines actions. Ces remarques ont été modifiées jusqu'au dernier moment. Pour donner un exemple lorsque nous avons rencontré les EPCI qui sont les plus en amont côté Espagne, ils nous ont dit qu'ils étaient prêts à plus s'impliquer dans le travail avec le Val d'Aran qui était un sujet clé. Ils ont demandé à être clairement associés sur ce sujet-là.

En conclusion, nous atterrissons aujourd'hui :

- Un travail permanent de cohérence a été réalisé pour être en phase avec les recommandations du panel.
- Un équilibre a été recherché entre les actions sur la résilience des usages et les actions sur la résilience des cours d'eau et des milieux.
- Une place importante a été donnée à l'expérimentation. J'en dirai quelques mots tout à l'heure il y a eu 10 actions techniques et deux actions de concertation nouvelle.
- Une place importante a été donnée aux observatoires parce que c'est quelque chose qui était ressorti du panel. Derrière, c'était conforté. Nous avons besoin d'approfondir les connaissances et de pouvoir les porter à long terme notamment dans le cadre du changement climatique pour savoir d'où nous partons et au fur et à mesure comment nous avançons.

Je ne vais pas entrer dans le détail, car cela prendrait beaucoup de temps. Sur la partie financière, nous aboutissons aujourd'hui à un équilibre financier entre trois grands axes qui sont :

- La sobriété (économiser l'eau)
- La partie du stockage de l'eau avec les réserves existantes et le travail sur de potentielles nouvelles réserves.
- L'aménagement du territoire pour être sûr quelque chose d'équilibré.

Les maîtres d'ouvrage sont aujourd'hui :

- Conseil départemental 31 : 19 mesures
- Autres départements : 4 mesures
- SMEAG : 5 mesures
- Chambre d'agriculture : 4 mesures
- Les syndicats GEMAPI : 3 mesures
- Réseau 31 : 3 mesures
- Collectivités compétentes sur le potable et l'assainissement : 3 mesures
- État : 2 mesures

Certaines actions sont coportées par plusieurs maîtres d'ouvrage.

Le protocole d'accord que je vous ai évoqué tout à l'heure, et un nouveau point. L'idée est d'avoir un document à portée politique, signé par les membres du COPIL. Ce document rappelle les fondamentaux :

- Responsabilités des institutions
- Solidarité territoriale
- Cohésion sociale

Le contenu rappelle :

- Le contexte du projet de territoire
- L’affirmation des méthodes de travail formalisant l’engagement des acteurs institutionnels pour porter cette politique commune.

Le panel avait beaucoup insisté sur ces éléments de cohérence et de cohésion des différentes collectivités. C’est pour cela que nous l’avons mis.

Pour revenir au sujet de la contribution du SAGE Garonne, la dernière version du plan d’action prend en compte les modifications qui ont été demandées par l’animateur du SAGE Garonne lors des deux réunions bilatérales qui ont eu lieu en juin avec les animateurs des différents SAGE dont deux SAGE en émergence ainsi que le SAGE où nous sommes aujourd’hui qui est en place. Des réponses écrites ont été faites ou qui seront faites sur chaque question avant le Comité de concertation qui aura lieu le 8 octobre. Je ne vais pas détailler les questions. Je crois que certaines sont reprises dans ce qui vous sera présenté. Il y avait des questions qui tournaient autour du sujet des zones humides, des moyens affectés au PTGA, du Canal Saint-Martory et un point sur le rôle du SMEAG comme maître d’ouvrage.

In fine, nous avons noté quelques points de vigilance et d’alerte. C’est le fait de :

- Bien impliquer tous les acteurs sur les différents sujets action par action pour prévenir l’apparition de divergence ou de conflit.
- Poursuivre le Comité de concertation qui a été installé et qui comprend des membres du panel et toutes les parties prenantes.
- Organiser des concertations spécifiques sur les sujets qui le nécessiteront en sachant que nous avons eu là-dessus des prises de position en disant de faire attention à tel ou tel sujet qui sont dans le document présenté.

Où en sommes-nous aujourd’hui ?

- Un Comité de pilotage a eu lieu.
- Le 8 octobre, nous présenterons au Comité de concertation la version finale des différents documents. Il pourra encore y avoir des modifications suite à la présentation du 8 octobre.
- Le travail de finalisation devrait permettre de présenter le 20 octobre au Conseil départemental la délibération d’approbation du projet.
- Ce projet présenté le 8 octobre en Comité de concertation et validé le 20 octobre sera transmis à la préfecture pour approbation.
- Suivra la signature du protocole d’accord si tout va bien.

C’est pour vous donner la situation. Un point est de dire que nous n’avons pas attendu collectivement le fait que le projet de territoire soit acté pour avancer sur un certain nombre de sujets. Des actions pilotes ont commencé. Je vais en prendre deux très différentes. Nous avons travaillé sur le sujet que nous avons évoqué tout à l’heure, la question des zones humides. Le département s’est engagé sur la création du Conservatoire des zones humides du département. Une délibération a été prise. Nous mettons en œuvre ce projet. D’ores et déjà, des hommes ont été repérés avec des actions nécessaires. D’ici la fin de l’année ou au tout début de l’année prochaine, une protection particulière de certaines zones humides qui ont été recensées collectivement avec les associations environnementales, avec des communautés de communes, avec tous les acteurs, devrait être actée. Nous considérons qu’il fallait accélérer sur ce sujet-là.

Le deuxième sujet et deuxième exemple, c’est sur une expérimentation sur l’utilisation des gravières pour faire de l’irrigation. Là aussi, un travail a été mené pour identifier avec les intercommunalités, avec les propriétaires des gravières, avec les agriculteurs et avec la Chambre de l’agriculture, comment ces gravières peuvent être mobilisées. Bien entendu période de la COVID oblige, nous avons pris quelques mois de retard, mais le travail est enclenché.

Deuxième point par rapport à une demande qui a été émise par le SAGE de faire partie du Comité de pilotage et du Comité de concertation, c’est un point qui pour nous est acté, qu’il y ait un représentant du SAGE au Comité de pilotage et au Comité de concertation. Cela nous semble d’autant plus nécessaire que nous découvrons au fur et à mesure l’évolution du cadre réglementaire des

projets des territoires. Nous avons prévu de voir les intercommunalités. Un texte nous a dit que nous avons l'obligation de les voir avec un formalisme un petit peu particulier. Il en va de même pour le SAGE avec un point clé qui est que le SAGE a été approuvé donc nous pouvons entrer dans cette logique-là. Ce n'est pas le cas pour les autres SAGE. C'est un peu difficile de faire deux poids deux mesures, mais là il y a une vraie différence puisqu'un SAGE est approuvé. Il nous semble donc possible et logique de les associer. Cela posera une question que je vais tout de suite vous soumettre. Dans le cadre de la signature conjointe d'un protocole commun, il pourrait être normal que le Président du SAGE soit cosignataire de ce protocole au même titre que les départements et les différents acteurs qui sont dans le Comité de pilotage. Je n'anticipe pas parce que nous ne l'avons pas présenté en Comité de pilotage. Cela me semblerait logique qu'à partir du moment où la CLE du SAGE entre dans le Comité de pilotage qu'elle soit aussi cosignataire du protocole commun à tout le monde pour la mise en œuvre.

#### **M. SUAUD**

Merci beaucoup, Jean-Michel. Parce que cela a été un travail de concertation, d'échanges et que j'avais aussi pu échanger sur le projet longuement, nous proposons un avis favorable au Bureau de la CLE. Monsieur CADORET va représenter rapidement pour poser le débat. Nous pensons que la compatibilité avec le SAGE est avérée et qu'il y a une réelle complémentarité et qu'à l'instant les enjeux ou ce qui faisait question ou demande viennent d'être approuvés par les propos de Jean-Michel FABRE. Je crois que nous sommes sur une démarche extrêmement utile, extrêmement transparente, démocratique de panel citoyen. Je me souviens même que la question d'avoir des panels citoyens pour nos travaux de la CLE était posée et nous avons échangé justement autour de la démarche du projet de territoire Garon'Amont. Nous aurons d'ailleurs à y revenir sur les conditions dans lesquelles nous pourrions ici ou là, et pas forcément de façon systématique sinon ce sont des citoyens récurrents qui ne sont plus un panel citoyen sur tel ou tel objet ou dans tel ou tel territoire. Nous aurons nous-mêmes l'occasion de nous référer à la démarche transparente et démocratique qui a été la vôtre. Monsieur CADORET quelques mots.

#### **M. CADORET**

Sur la présentation de la proposition d'avis, il est vrai que les convergences entre les propositions du panel et les fiches actions du PTGA et les différents objectifs généraux à disposition du SAGE ne faisaient pas de doute. Dans l'analyse, il y a une nécessité de coordination dans la mise en œuvre. Nous voyons que les deux démarches se lancent en même temps. Il faut que les choses se fassent en coordination avec une bonne complémentarité qui est bien marquée puisque chacune des fiches actions du PTGA référence les différentes dispositions du SAGE. Les échanges techniques ont eu lieu en amont pour caler les différents éléments de contenu. De ce fait, nous considérons que la compatibilité avec le SAGE est avérée.

Des actions du PTGA pourront être prises en charge par le SMEAG dans le cadre la mise en œuvre du SAGE notamment la fiche B23 qui concerne le Val d'Aran avec une animation en coopération avec le département de la Haute-Garonne sur la question des zones humides à l'échelle Inter-SAGE ainsi que sur l'espace de mobilité et sur le transport solide puisque le SAGE pose aujourd'hui des principes globaux à l'échelle de la Garonne. Le souci de la Commission Locale de l'Eau était que le travail se fasse de manière cohérente sur l'ensemble du linéaire et de ce fait que la Commission Locale de l'Eau puisse s'investir sur la mise en œuvre de ces actions sur le territoire Garon'Amont pour ensuite travailler avec les autres territoires du périmètre. L'analyse montre que ce qui est prévu pour la gestion du canal de Saint-Martory paraissait très intéressant et tout à fait pertinent. La Commission Locale de l'Eau était intéressée pour faire le retour d'expérience si cela s'avérait nécessaire de travailler avec des canaux plus en aval. Ce sont les points saillants de la proposition d'avis qui était dans le dossier de séance. L'avis est favorable. Vu l'accord du département que la CLE puisse intégrer le Comité de pilotage, l'avis du Bureau serait favorable.

**M. SUAUD (02.16.14)**

Il était proposé favorable avec demande donc il aurait tout de même été favorable. Il n'y a pas de rapport de force, mais un échange. Est-ce que vous avez des remarques, des interventions ? Pas d'intervention. Je vous consulte sur ce sujet. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Oui, une abstention qui reprend les propos exprimés tout à l'heure. Je vous remercie. C'est bien noté.

**Le Bureau de la CLE donne un avis favorable sur le projet de PTGA (1 abstention : FNE)**

Est-ce que vous avez éventuellement des questions diverses ? Pas de questions diverses.

En votre nom, cela a été dit dans les propos, mais je souhaite juste saluer et remercier cette équipe jeune, dynamique, efficace qui fait face à nos côtés sous votre houlette et sous la houlette de Monsieur CARDON. Vincent, Monsieur CARDON, jeunes gens, merci beaucoup parce que si nous en sommes là, c'est aussi parce que chacun met du sien et comprend parfois les difficultés rencontrées par les uns ou par les autres. Nous allons dans le même sens et c'est heureux. Aujourd'hui, nous avons une forme de satisfaction après dix années d'élaboration que d'avoir le creuset pour nos débats futurs que cela soit au niveau du SAGE approuvé, que cela soit sur les documents qui ont été présentés. Merci encore une fois, merci beaucoup et tous ensemble pour la suite. Merci.

Toulouse, le **12 OCT. 2020**

Le Président - Conseiller Régional Occitanie  
Membre du Comité de bassin Adour-Garonne  
Membre du Comité national de l'eau

Monsieur Jean-Michel FABRE  
Vice-Président du Conseil départemental  
1, boulevard de la Marquette  
31090 TOULOUSE CEDEX 9

N/Réf : LS20-18

Objet : Avis de la CLE sur le projet de territoire Garonne Amont (PTGA)

PJ : Avis détaillé de la CLE

Monsieur le Vice-Président, *cher Jean-Michel,*

Par courrier du 15 septembre, vous sollicitiez l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur le projet de territoire Garonne Amont en application de l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 suite à l'approbation du SAGE Vallée de la Garonne le 21 juillet 2020.

La CLE avait été associée aux ateliers de travail et au comité de concertation du PTGA lors des étapes préparatoires. De plus, la démarche avait été présentée en Inter-SAGE et au Bureau de la CLE en 2019.

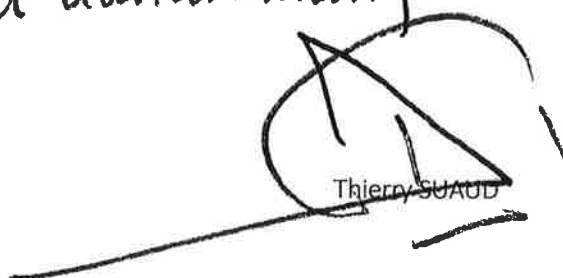
Le Bureau a souligné les convergences entre les propositions du panel citoyen et le SAGE ainsi qu'une complémentarité bien marquée entre les deux démarches. Aussi, la compatibilité du PTGA avec le SAGE est avérée et chaque fiche actions référence les dispositions du SAGE qui s'y appliquent.

Le Bureau a pris acte de l'intégration de la CLE au COPIL de ce PTGE et de la signature par la CLE du protocole d'accord à venir. Ceci permettra une mise en œuvre coordonnée du SAGE et du PTGA, et ceci en lien avec l'inter-SAGE.

J'ai l'honneur de vous indiquer que le Bureau de la CLE, réuni le 2 octobre courant, a émis un avis favorable sur le PTGA. Vous trouverez ci-joint l'avis détaillé.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien amicalement,*

  
Thierry SUAUD



AVIS DE LA CLE

Suite à l'approbation du SAGE Vallée de la Garonne le 21 juillet 2020, au vu des dispositions de l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019, le Vice-président du Département de la Haute Garonne a saisi le Président de la CLE par courrier du 15 septembre pour avis sur le projet de territoire Garonne amont (Annexe 1).

En application de l'article 15 des règles de fonctionnement par lequel la CLE donne délégation au Bureau, ce projet a été présenté pour avis au Bureau de la CLE le 2 octobre 2020, le SAGE étant opposable.

Le périmètre du PTGA concerne le SAGE Garonne pour partie de son périmètre : Commission géographique n°1 en totalité et Commission géographique n°2 en partie (voir carte en annexe), sur 2150 km<sup>2</sup> pour environ 195 000 habitants concernés. Il concerne également, pour partie, les SAGE Neste et Rivières de Gascogne et Bassins des Pyrénées Ariégeoises, tous deux en cours d'élaboration.

Ce projet, dans ses étapes préparatoires, avait été présenté à l'Inter-SAGE le 19 avril 2019 et au Bureau de la CLE du 13 septembre 2019. Par ailleurs, la CLE avait été associée à la réunion de restitution du 2 octobre 2019 mais aussi en amont aux ateliers thématiques d'avril à juin 2019.

L'élaboration du PTGA a été conduite par un COPIL, appuyé par un panel citoyen. Les étapes de concertation ont été suivies par 2 garants de la CNDP. Du compte rendu des échanges du COPIL de décembre 2019 au sujet des actions proposées, il ressort notamment que (source bilan du garant CNDP) :

- *la mise en place d'un Observatoire territorial partagé de l'irrigation et des économies d'eau agricole est jugée prioritaire ; pour l'industrie et eau potable, les économies supplémentaires potentielles apparaissent faibles et leur coût élevé, mais il faut agir et sensibiliser ;*
- *concernant le stockage de l'eau, la capacité des grands ouvrages hydroélectriques à fournir plus d'eau n'est pas avérée, mais il est nécessaire de la quantifier ; l'approche innovante proposée pour établir le cahier des charges des nouvelles retenues est saluée ; celle consistant à « cranter » les actions en commençant par renforcer et optimiser l'existant, puis en fondant de nouvelles solutions de stockage sur la nature (recharge nappes, zones humides) enfin en coconstruisant le cahier des charges « pour envisager de nouvelles retenues » est notée ;*
- *Penser l'aménagement du territoire dans sa globalité est considéré comme une sous-thématique importante qui renvoie à de nombreuses questions.*

Plusieurs membres du COPIL ont également souligné la convergence entre les propositions du panel et celles débattues dans les instances publiques (Comité de bassin, Commission locale de l'eau...), ce qui avait été souligné par le Bureau de la CLE dès septembre 2019.

Le bilan des garants de la CNDP retrace les étapes du processus de concertation en 2018 et 2019 et propose des recommandations pour la suite de la démarche, qui sera également suivie par un garant (Mme Jean).

La CLE a été ensuite associée au comité de concertation du PTGA en février et juin 2020, et des réunions de travail se sont tenues avec les animateurs de SAGE et les services du CD31 pendant l'été, ce qui a permis les calages techniques nécessaires.

Les projets de fiches actions ont été mis à disposition. Elles sont classées selon les 4 axes suivants, dans l'ordre défini par le panel citoyen.

- A. Sobriété – économies d'eau (8 fiches actions)
- B. Pacte de gouvernance (5 fiches actions)
- C. Stocker l'eau (10 fiches action)
- D. Aménagement du territoire (9 fiches actions)

Ces actions contribueront directement à la mise en œuvre du SAGE selon les correspondances avec ses dispositions, dans le but d'atteindre les objectifs de la DCE, en conciliation des usages et de la préservation des milieux aquatiques et humides. Leur avancement, pour ce qui concernera le périmètre du SAGE, sera pris en compte dans l'établissement des indicateurs du tableau de bord de la mise en œuvre.

En effet, les objectifs généraux du SAGE sont directement en regard de ces axes d'actions :

- OG I : Restaurer les milieux aquatiques et lutter contre les pressions anthropiques
- OG II : Contribuer à la résorption du déficit quantitatif
- OG III : Intégrer la politique de l'eau dans la politique d'occupation des sols et d'aménagement
- OG IV : Communiquer et sensibiliser pour créer une identité Garonne
- OG V : Créer les conditions structurelles de mise en œuvre performante du SAGE

Il y aura une nécessité de coordination de la mise en œuvre des actions du PTGA avec les dispositions du SAGE et leur suivi, sur les commissions géographiques n°1 et 2. Ceci permettra de couvrir tous les champs d'une gestion globale des eaux et des milieux, en apportant la portée réglementaire du SAGE, en particulier sur l'axe D.

De manière générale, la complémentarité avec le SAGE Garonne est bien marquée, le PTGA pouvant donc se faire le relais opérationnel des dispositions du SAGE en s'appuyant sur la portée réglementaire de ce dernier, en réponse aux demandes du panel citoyen. La durabilité de l'alimentation en eau potable en quantité et en qualité est également une priorité du SAGE Garonne.

La compatibilité du PTGA avec le SAGE Vallée de la Garonne est avérée, en particulier vis-à-vis de la disposition II.27 puisque le triptyque hiérarchisé : économiser, optimiser l'existant puis créer des retenues si nécessaire, en concertation, est un postulat de base du PTGA. Chaque fiche action du PTGA référence les dispositions du SAGE qui s'y appliquent, ce qui permettra un suivi précis au moment de la mise en œuvre et son intégration dans le tableau de bord du SAGE.

La fiche action B23 sur la gestion transfrontalière sera prise en charge dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (disposition II.25 et V.6), dans une approche globale, avec le Val d'Aran, en lien la confédération hydrographique de l'Ebre.

Concernant la thématique des zones humides, il est rappelé que c'est un axe fort du SAGE Vallée de la Garonne et des SAGE en général. Ceci a été traduit dans la fiche action C22 pour laquelle une animation via l'Inter-SAGE avec les SAGE Garonne, Neste et rivières de Gascogne et Bassins versants des Pyrénées Ariégeoises est prévue aux côtés du Département de la Haute-Garonne. La mise à disposition de l'Observatoire Garonne est possible dans ce cadre. Les zones humides répertoriées dans la règle 1 du SAGE, pourront être prioritaires pour alimenter le conservatoire (fiche action C23).

Pour le Canal de Saint Martory (fiche action D23 et 24), le dispositif de « contrat de canal » est très intéressant, de même que l'expérimentation de gestion : la CLE pourrait être associée sur ces sujets pour des retours d'expérience et des échanges avec les canaux situés en aval.

De même, concernant l'espace de mobilité de la Garonne (fiche action D31), le SAGE donne un cadre pour tout le linéaire de la Garonne aux structures GEMAPI qui porteront le sujet. Une coordination des travaux par une animation de la CLE est prévue, en subsidiarité des actions qui seront conduites localement. Une animation en coopération est également prévue pour l'action de recharge en matériaux du lit des cours d'eau (D33).

Un tableau récapitulatif avec les ETP, les moyens affectés et les maitrises d'ouvrage pressenties permettrait une bonne vision d'ensemble, de même qu'un tableau de correspondances entre les fiches actions du PTGA et les dispositions du SAGE, pour un suivi efficient de la phase opérationnelle.

M. Jean-Michel FABRE, Vice-président du Département de la Haute-Garonne a présenté le PTGA en séance. Il a proposé que la CLE Vallée de la Garonne intègre le COPIL du PTGA, considérant le fait que le SAGE Garonne est maintenant approuvé, au vu des dispositions de l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019.

Il a également été proposé que la CLE Garonne soit signataire du protocole d'accord du PTGA.

Ces propositions ont reçu l'accord du Bureau de la CLE.

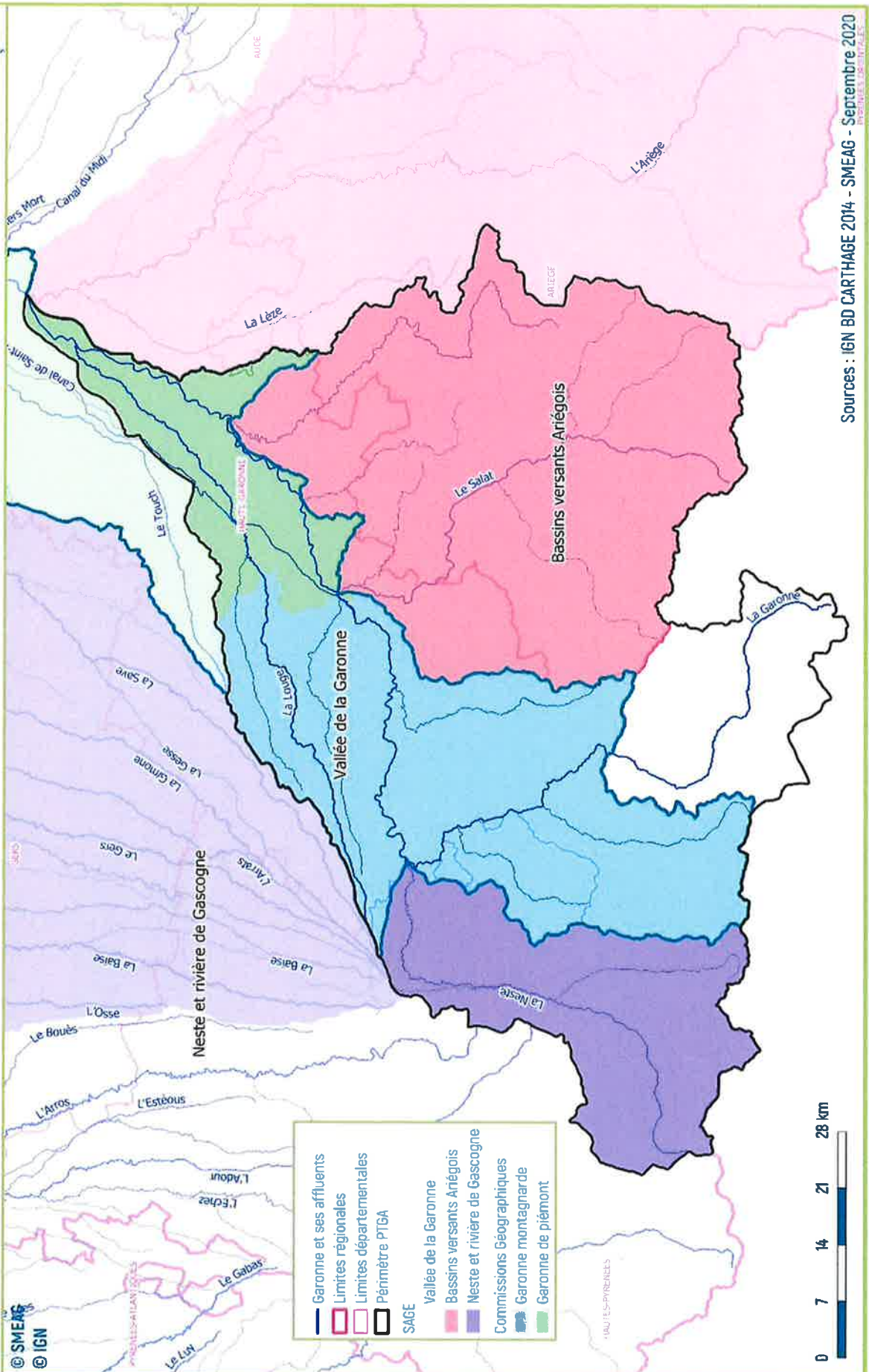
**En conséquence, le Bureau de la CLE, réuni le 2 octobre 2020 a donné un AVIS FAVORABLE sur le projet de PTGA, en prenant acte de l'intégration de la CLE au COPIL de ce PTGE et de la signature par la CLE du protocole d'accord à venir. Ceci permettra une mise en œuvre coordonnée du SAGE et du PTGA, et ceci en lien avec l'inter-SAGE.**

Estillac, le 2 octobre 2020,



Le Président  
Thierry SUAUD

## SAGE présents sur le périmètre du Projet de Territoire Garonne-Amont (PTGA)





# BUREAU DE LA CLE


Réunion du 02 octobre 2020  
Estillac (47)

**sage** Schéma  
d'Aménagement  
& de Gestion  
des Eaux  
Vallée de la Garonne

1

**sage** Vallée de la Garonne **Ordre du jour**

- Approbation et transition vers la mise en œuvre
  - Approbation le 21/07/2020 ; opposabilité au 19/08/2020
  - Bilan des travaux conduits
  - Principes de mise en œuvre du SAGE
- Tableau de bord : présentation de la version test
- Protocole d'accord avec le SMEAG
  - Examen du projet de protocole
  - Moyens alloués à la mise en œuvre
  - Avis du Bureau
- Projet de territoire Garonne amont (PTGA)
  - Articulation SAGE/Inter-SAGE/PTGE
  - Présentation par le CD31 du PTGA
  - Avis du Bureau



2

## Approbation et transition vers la mise en œuvre

3

## Approbation du SAGE et opposabilité

- Arrêté inter-préfectoral d'approbation
  - Pris le 21/07/2020
  - Signés des 7 Préfets concernés
  - Marque la fin de l'élaboration du SAGE et l'engagement de la mise en œuvre
  - Opposabilité du SAGE : 19/08/2020, date de publication par la Préfecture 31
- SAGE approuvé => activité réglementaire de la CLE (avis)
  - Compatibilité avec le PAGD
  - Conformité avec le règlement (2 règles : ZH et ruissellement)
  - Le Bureau de la CLE émet les avis par délégation de la CLE en application de l'article 15 des règles de fonctionnement
  - Réunion trimestrielle du Bureau pour rendre les avis ou consultation mail si les délais ne le permettent pas

4



## Bilan des travaux conduits

### Animation des volets thématiques du SAGE :

- Volet « zones humides », depuis septembre 2014 : M. Beaujard
- Charte Garonne et confluences, depuis mars 2019 : M. Trebuchon
- Volet « aménagement », depuis septembre 2019 : M. Roche
- Préparation et lancement du projet LIFE Eau&Climat : M. Cadoret
- Gestion quantitative, articulation PTGE : M. Cadoret
- Tableau de bord, Observatoire Garonne : MM. Guyot et Guyomard



7

## Volet zones humides 2020

### Définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides à l'échelle des commissions géographiques (disposition I.14)

- Objectif ; mettre en place une méthodologie partagée prenant en compte au mieux les spécificités du territoire => mise en œuvre territorialisée du SAGE
- Poursuite de l'étude lancée en 2019 sur la commission géographique n°4 ; 1 Comité technique et 1 comité de pilotage au premier semestre,
- Début du déploiement de la méthode sur la Commission géographique n°5 (Garonne Marmandaise d'ici la fin de l'année) puis commission géographique n°6 (Garonne girondine) en 2021

### Journée technique « zones humides » du 10 septembre reportée

- Cibles : techniciens GEMAPI et Urbanisme, instances techniques SAGE (GSE, GTMAH)
- 70 personnes étaient inscrites à la journée, une dizaine d'intervenants (table ronde, visite terrain...)
- Contexte sanitaire défavorable (département 33 et 47 classés COVID rouge) => **choix de reporter l'évènement au printemps 2021**



8



## Volet zones humides 2020

### Communication / sensibilisation

- Journée mondiale zones humides en partenariat avec Nature en Occitanie à la RNR confluence Garonne Ariège
- 2 Nouvelles fiches du guide zones humides présentant deux sites du Tarn-et-Garonne : l'île de Labreille et la roselière de Rispou
- Réalisation de 4 kakemonos zones humides



### Actions transversales

- Suivi et accompagnement de divers projets (Suivi PPG, COMOR ARB Occitanie...)
- Poursuite des échanges techniques avec le FMA sur la base zones humides / [suivi des travaux du groupe national SANDRE](#)
- Contribution aux autres volets du SAGE (intégration ZH docs d'urbanisme, charte Garonne...)
- Grille de lecture du règlement (règle 1) – préparation des avis de la CLE

30/10/2020



9

9

## Charte Garonne et confluences

Mise en œuvre anticipée de la disposition IV.5 définie comme prioritaire par la CLE

Réalisation d'un processus de concertation

- 34 entretiens bilatéraux
- 1 atelier de concertation en 2019
- Analyse croisée du processus

Elaboration d'un projet de charte fin 2019 (CDD)

Consolidation du projet de charte

Consultation

GSE du SAGE

Equipe technique du SMEAG

Avec assistance à maître d'ouvrage

Organisation d'un atelier de concertation

Conception graphique et éditoriale

Conception de supports de communication

Déclinaison locale  
Commission géographique n°3  
Atelier du 09/10/2020



10

10

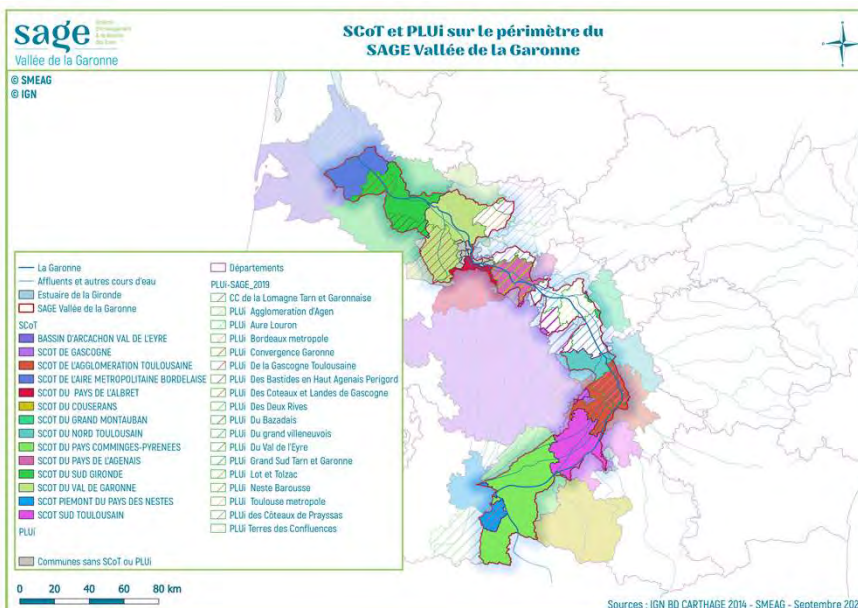
### Enjeux de l'année 2021 :

- **Promouvoir la Charte** : signature, prise en compte, actions de terrain, lien avec les actions N2000, PAPI, volet paysage, DOCOB... ;
- **Réaliser des actions de communication élargie** pour promouvoir la charte pour assurer son déploiement et sa véritable appropriation par toutes les parties prenantes pour une cohérence d'actions ;
- **Animer et promouvoir la déclinaison territoriale** de la démarche sur la commission géographique n°3 (en cours) ;
- Étendre la démarche sur les autres commissions géographiques ;
- **Communiquer sur la doctrine du DPF établie dans la Charte** ;
- **Mobiliser le « réseau GEMAPI de la Garonne » : techniciens et nouveaux élus des EPCI**
- Inciter et favoriser la prise de conscience et l'envie d'agir des décideurs, gestionnaires, porteurs de projet du territoire.



11

11



Les documents d'urbanisme dans le périmètre du SAGE :

- 14 SCoT (5 approuvés, 5 en révision, 4 en élaboration)
- 18 PLUi (4 approuvés, 13 en élaboration, 1 en projet)
- 98,2 % du territoire est couvert par un SCoT ou PLUi



12

12

## Volet aménagement

### Animation lancée en septembre 2019 :

- Mission de préfiguration : état des lieux sur le périmètre du SAGE pour préciser l'existant et le besoin d'intervention sur ce volet :
  - 18 structures rencontrées dont 13 SCoT et 3 PLUi
- Formalisation d'un plan de mesures 2021, 2022, 2023

### Le travail engagé :

- Les porter à connaissance (PAC)
- Les notes d'enjeux
- Assister et/ou coanimer des ateliers de révision / réalisation SCoT et PLUi
- Organiser des rencontres SAGE, SCoT et PLUi

30/10/2020



13

13

## Lancement du projet LIFE Eau&Climat

### Contexte

- En préparation depuis mi-2018, suite au séminaire national des CLE
- Porté par l'OIEAU, en partenariat avec des établissements scientifiques (INRAE, Météo France...) sur 4 ans : 2021-2022-2023-2024
- En association avec des démonstrateurs locaux : 22 territoires de SAGE
- Avec un appui des Agences de l'Eau et du Ministère

### Pour le SAGE

- Engagement de la mise en œuvre dans un cadre partenarial privilégié, sur la thématique transversale du changement climatique
- En référence aux dispositions du SAGE ciblées, notamment II.10 et IV.3
- 1 ETP à affecter et financé, ainsi que 200k€ de prestations (études et communication)
- Subvention de l'Europe de 250k€ dont 100k€ déjà versés



14

14

## Principes de mise en œuvre

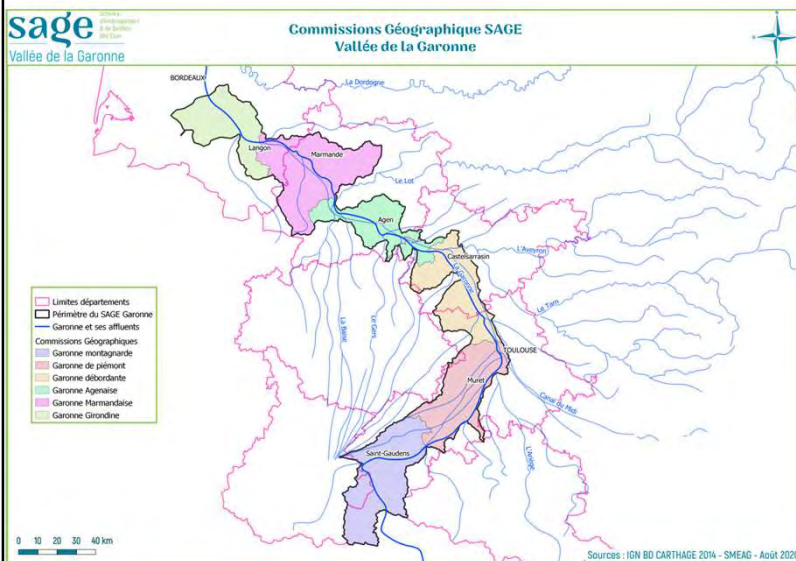
- Double approche : thématique ET territoriale
  - Animation « générale » de la CLE, du Bureau et de l'inter-SAGE
  - Des volets thématiques (cf. point précédent)
  - Des référents territoriaux, correspondants des DDT pour les dossiers réglementaires
  
- Rôle central des 6 commissions géographiques de la CLE
  - Présidée par un membre du Bureau (1<sup>er</sup> collège), Vice-président de la CLE
  - Appuyé par le référent territorial, animateur « local »
  - Chargée d'assurer la traduction territoriale du SAGE, en associant les acteurs au plus près des spécificités du terrain (disposition V.8)



15

15

## Principes de mise en œuvre



### Président.e (réfèrent)

- Cgé0 1 : M. Fréchou (M. Cadoret)
- Cgé0 2 : M. Vincini (MM. Cadoret et Roche)
- Cgé0 3 : Mme Colombié (M. Trébuchon)
- Cgé0 4 : M. Girardi (M. Beaujard)
- Cgé0 5 : M. Biliric (M. Beaujard et Mme Boscus)
- Cgé0 6 : M. Gillé (M. Roche)



16

16



## Principes de mise en œuvre



**LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) S'ENGAGE POUR UNE MISE EN ŒUVRE REUSSIE DU SAGE**

La CLE par sa composition plurielle (Collectivités, Usagers, Administrations) permet une représentativité exemplaire des acteurs : elle est le Parlement de la Garonne.

Près de 10 ans la ont été nécessaires pour élaborer le SAGE en concertation, dont une phase a été accompagnée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Aujourd'hui approuvé après enquête publique sur les 813 communes concernées, ce schéma d'aménagement et de gestion, qui concerne 1,5 million d'habitants, doit être mis en œuvre sous le pilotage de la CLE.

Le SAGE incarne une unité qui est la Vallée de la Garonne, il donne une cohésion visible et mémorable sur tout son périmètre de 7500



Cette gouvernance territoriale est indispensable pour réussir une mise en œuvre opérationnelle, en articulation avec les projets portés localement, d'autant plus que l'évolution des compétences institutionnelles autour de la gestion de l'eau, tant pour l'eau potable et l'assainissement que la CEMAP, a amené une complexité dans les projets et dans l'articulation avec les syndicats de bassins.

Ce fonctionnement s'inscrit dans le prolongement des travaux de la CLE, de son Bureau et des groupes de travail thématiques, pour agir localement en accompagnant les multiples d'ouvrages mais aussi pour penser globalement avec une planification à large échelle.

...et thématique.

Ces commissions sont déjà à la tâche, en commençant par les sujets les plus préoccupants sur chacune d'entre elles : les zones humides, la gestion opérationnelle, la préservation du lit et des berges de la Garonne, la maîtrise du ruissellement en milieu urbain ou la coopération transfrontalière.

Tous ces sujets, prioritaires pour la CLE, concernent 31 des 110 dispositions du SAGE. Elles seront toutes engagées au cours du premier cycle de 3 ans de mise en œuvre du SAGE 2023-2027.

L'animation de la mise en œuvre du SAGE sera pilotée par la CLE, avec réglementaires mais aussi actions « actions » et/ou partenariales. Il y aura une maîtrise d'ouvrage multiple pour les dispositions.

Une collaboration forte SAGE

Par ailleurs, la Garonne structure tout son bassin versant en interaction avec de nombreux affluents : la Neste, l'Anège, le Tern, le Lot mais aussi l'Ilers, les rivières de Garoagne, le Dropt, le Crin qui sont couverts par des SAGE.

C'est pour cela que l'Inter-SAGE Garonne a été installé en décembre 2016 et un sous-objectif complet du SAGE lui est dédié. La coordination Inter-SAGE repose sur une animation partenariale entre les CLE et les acteurs des bassins adjacents, avec pour but de favoriser les échanges et d'améliorer la gouvernance autour de la gestion de l'eau.

L'équipe d'animation du SAGE a commencé à travailler à la préparation de la mise en œuvre dès 2019 pour favoriser ces modes de travail, avec succès, (ou à être possible grâce au soutien de l'Agrignon de Fleys, Adour-Garonne et de la structure porteur du SAGE : le SMEAG et les Collectivités membres) (les Conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et les Conseils départementaux 31, 82, 47 et 63).

**Le SMEAG, structure porteur**

La CLE a défini ses attentes vis-à-vis de la structure porteur de type « EPFB » dans le SAGE. Le SMEAG est en situation naturelle de poursuivre le porteur du SAGE. Les modalités ont été formalisées dans un protocole d'accord concerté, pour mobiliser les moyens nécessaires à une mise en œuvre performante du SAGE sans pour autant obliger les activités du SMEAG pour lesquelles des engagements ont été pris.

Un tableau de bord pour le suivi et l'évaluation

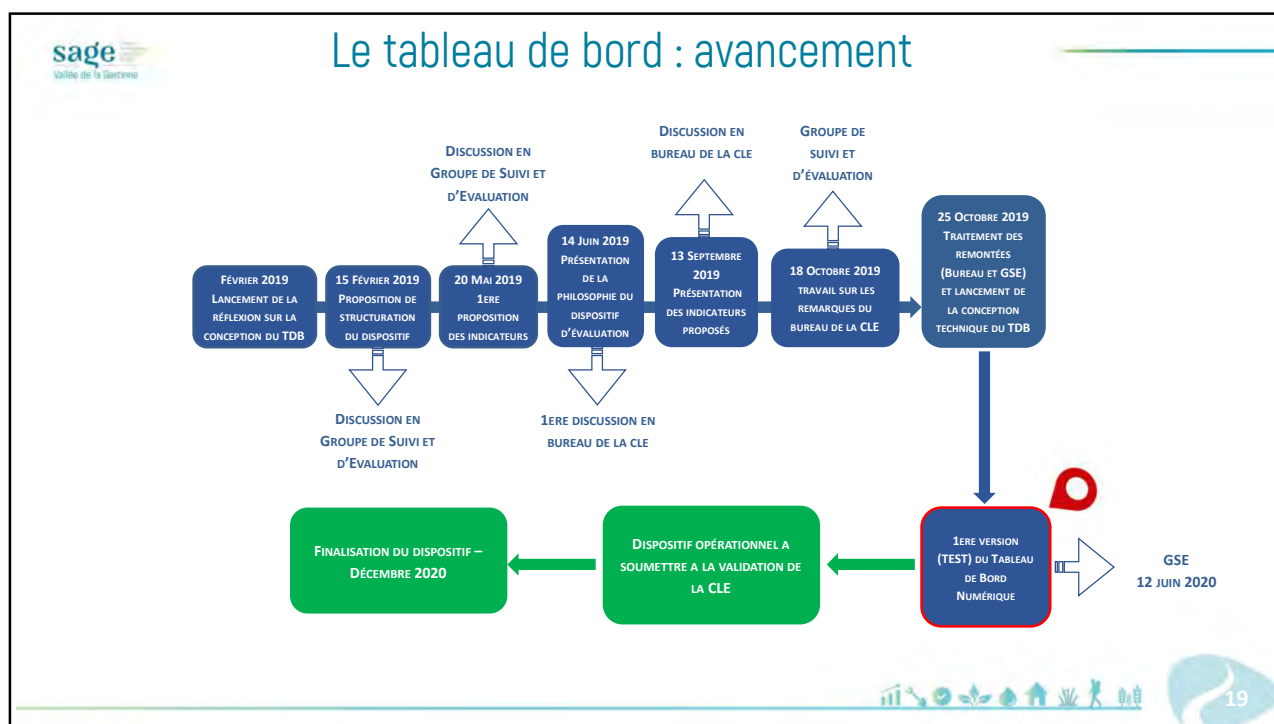
Le tableau de bord du SAGE permet le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre et s'appuie sur l'Observatoire Garonne. Le tableau de bord du SAGE permettra de suivre tous les travaux conduits : il sera accessible en intégralité à tous sur Internet.

### « Profession de foi » de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE

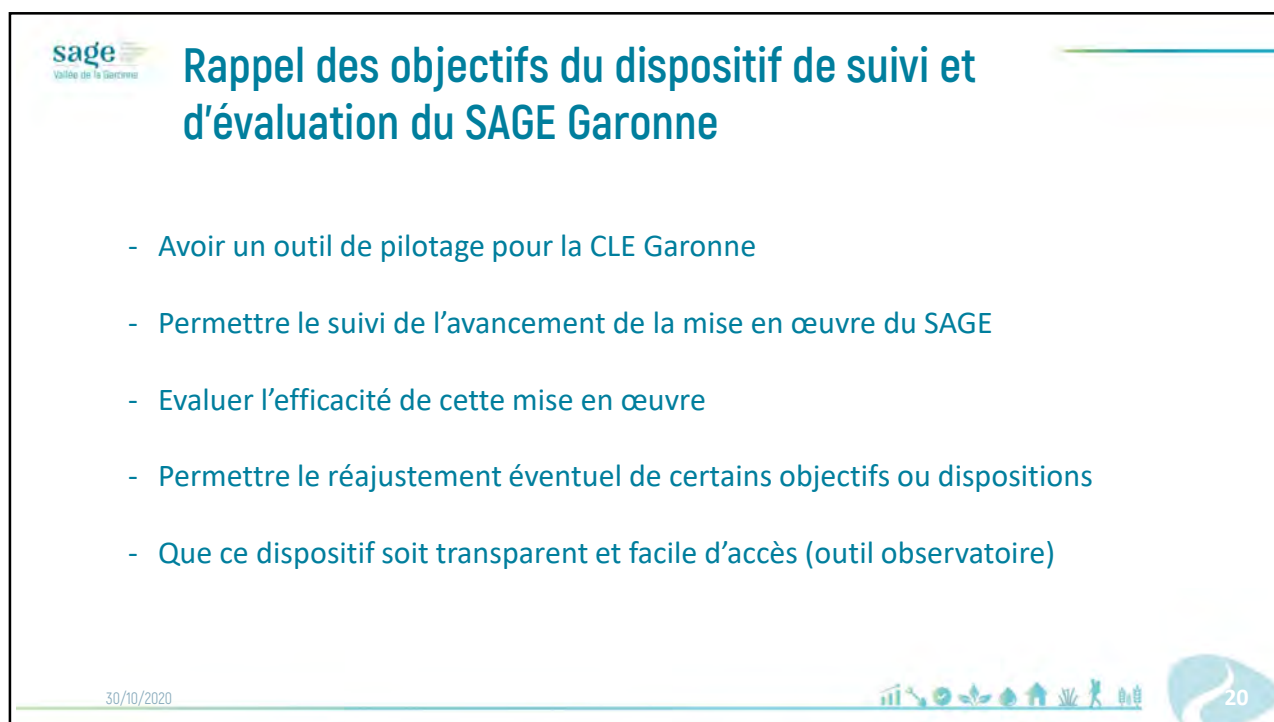



# Tableau de bord Présentation de la version test





19



20

 **Dispositif hébergé par l'observatoire Garonne**

Observatoire Garonne


<http://www.observatoire-garonne.fr>

Tableau de bord du SAGE

<http://www.observatoire-garonne.fr/page.php?p=4-0>

30/10/2020   21

21



 **Conclusion**

Bilan de la conception à ce jour :

- 7 Indicateurs de contexte
- 16 Indicateurs intégrateurs
- 6 fiches dédiées à l'évaluation des règles (20 indicateurs)
- 131 Fiches dédiées à l'évaluation des mesures

Grands principes :

- Le tableau de bord n'est pas figé = nouveaux indicateurs à intégrer
- L'engagement d'une mesure = début de son processus d'évaluation
- La plateforme sera accompagnée d'un document annuel ayant pour but la présentation d'une vision synthétique de la mise en œuvre et du territoire.

30/10/2020   22

22

## Protocole d'accord avec le SMEAG, structure porteuse

23

## Projet de protocole

- Structure porteuse, Art R-212-33 :

En application de l'article R212-33 du Code de l'environnement, la CLE « peut confier son secrétariat ainsi que des études et analyses nécessaires [...] au suivi de sa mise en œuvre à une collectivité territoriale, à un établissement public territorial de bassin ou à un groupement de collectivités territoriales [...] » en tant que structure porteuse.

- Pour l'élaboration, un protocole acté en 2012
- Pour la mise en œuvre (art. 10 des règles de fonctionnement)
  - Préfiguration depuis 2 ans, sur la base d'un avenant au protocole précédent
  - Un projet de protocole traduisant les dispositions du SAGE approuvé (OG V)
  - Précisant les engagements de la CLE et du SMEAG ainsi que les modes de travail, les articulations et les modalités financières
  - Et proposant une organisation matricielle (thématique/territoriale) éprouvée lors de la préfiguration

24



**sage** Vallée de la Garonne

## Principes de mise en œuvre

**sage** Vallée de la Garonne

Commissions Géographiques SAGE  
Vallée de la Garonne

Source: IGN BD CARTHAGE 2014 - SMEAG - Août 2020

**Président.e (réfèrent)**

- Cgéo 1 : M. Fréchou (M. Cadoret)
- Cgéo 2 : M. Vincini (MM. Cadoret et Roche)
- Cgéo 3 : Mme Colombié (M. Trébuchon)
- Cgéo 4 : M. Girardi (M. Beaujard)
- Cgéo 5 : M. Bilirit (M. Beaujard et Mme Boscus)
- Cgéo 6 : M. Gillé (M. Roche)

25

25

**sage** Vallée de la Garonne

## Moyens pour la mise en œuvre du SAGE (1/2)

- Conduire la mise en œuvre par cycle d'animation de 3 ans
  - Durée identique à la clause de révision du protocole
  - 1<sup>er</sup> cycle sur 2021/2022/2023
  - Adossé à un contrat de progrès avec AEAG
  - Mobilisation de financements Européens (LIFE) et des Régions
- Des recommandations fortes de la commission d'enquête et du CGEDD
  - La commission soulignait « l'urgence à agir » et le besoin de communiquer
  - Le CGEDD indiquait que le SAGE pouvait manquer d'ambition par « la faiblesse des moyen consacrés »
  - Des moyens supplémentaires actés par la CLE en février en réponse

26

26

## Moyens pour la mise en œuvre du SAGE (2/2)

- Une animation à double entrée (dispositions V.7, V.8)
  - Animation générale et territoriale (dont avis de la CLE) : 4,5 ETP
  - Animations thématiques : 4,5 ETP
- Proposition pour 2021
  - Reconduction de l'animation testée en 2020 en préfiguration (5,8 ETP)
  - Et, en complément, 3,2 ETP :
    - 1 ETP pour l'animation du projet LIFE Eau&Climat
    - 0,4 ETP pour le volet « qualité des eaux »
    - 0,8 ETP pour l'animation de l'OG IV : Communiquer et sensibiliser pour créer une identité Garonne
    - 1 ETP pour l'animation du volet gestion quantitative du SAGE et porter les actions confiées par le PTGA sur la commission géographique n°1
- A minima les 31 dispositions prioritaires seront conduites au cours du premier cycle d'animation (chaque disposition estime les moyens, ETP et prestations, nécessaires), en traduction opérationnelle du SAGE par commission géographique



27

27

Protocole d'accord avec le  
SMEAG, structure porteuse

AVIS du Bureau

28

## Projet de territoire Garonne amont (PTGA)

**sage** Schéma  
d'Aménagement  
& de Gestion  
des Eaux  
Vallée de la Garonne

29

**sage**  
Vallée de la Garonne

## Présentation du PTGA

M. Fabre

Vice-président du Département de la Haute-Garonne



30

## Avis du Bureau de la CLE sur le PTGA

- Analyse :

- Convergences entre les propositions du panel et le SAGE
- Nécessité de coordination dans la mise en œuvre (Commissions 1 et 2)
- Complémentarité SAGE/PTGA bien marquée
- Compatibilité avec le SAGE avérée et chaque fiche action référence les dispositions du SAGE
- Des actions dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE : B23, C22, D31, D33
- RETEX pour les fiches concernant le Canal de Saint Martory

- Proposition d'avis :

**Avis FAVORABLE** en recommandant d'associer la CLE du SAGE Vallée de la Garonne au COFIL et au COTECH du PTGA, pour assurer notamment une mise en œuvre coordonnée du SAGE et du PTGA, en lien avec l'inter-SAGE.



31

31

## Projet de territoire Garonne amont (PTGA)

### AVIS du Bureau

32

Toulouse, le **30 OCT. 2020**

**Monsieur Jean-Michel FABRE**  
**Président du SMEAG**  
61 rue Pierre Cazeneuve  
31200 TOULOUSE

N/Réf : LS20-20

Objet : Protocole d'accord SMEAG/CLE – Organisation pour la mise en œuvre du SAGE

PJ : Compte-rendu du Bureau de la CLE du 02 octobre 2020

Copie : M. Hervé GILLE, Vice-président de la CLE

Monsieur le Président, *cher ami,*

Par délibération unanime du 05 février 2020, le SMEAG s'est porté candidat comme structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE pour le compte de la CLE. Cette candidature a été reçue par la CLE le 13 février 2020.

Un projet de protocole d'accord SMEAG/CLE a donc été élaboré et le Bureau de la CLE a donné un avis favorable sur celui-ci le 2 octobre dernier. Je tenais à vous remercier de votre participation à cette rencontre, au cours de laquelle les échanges ont été riches.

Ceux-ci ont montré la volonté collective de mobiliser les moyens à la hauteur des objectifs définis dans le SAGE, en soulignant cependant la nécessité de mobiliser des financements nouveaux.

Le Bureau de la CLE a acté la proposition d'organisation faite pour la mise en œuvre du SAGE, avec la réaffectation des moyens affectés dans le cadre de la préfiguration engagée depuis 2 ans mais aussi un renfort pour conduire le projet LIFE Eau&Climat, travailler sur la qualité des eaux, la gestion quantitative et les actions de communication/sensibilisation pour créer une identité Garonne.

Cette animation thématique et territoriale, prévue par le SAGE et traduite dans le protocole, serait structurée par cycles de 3 ans et adossée à un contrat de progrès avec l'Agence de l'Eau et un soutien particulier des Régions. Nous avons donc prévu de reconstruire les financements dans ce contexte.

La Commission Locale de l'Eau doit être assurée de pouvoir compter sur une structure porteuse avec les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du SAGE pour examiner le projet de protocole lors de sa prochaine séance plénière.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien à toi,*  
  
Thierry SUAUD